



Conseil Municipal

OLORON SAINTE-MARIE

Séance du 17 mars 2023



Liste des présent·e·s

MAIRE :

M. Bernard UTHURRY

ADJOINT·E·S :

Mme Marie-Lyse BISTUÉ

M. Sami BOURI

Mme Anne SAOUTER

M. Patrick MAILLET

Mme Brigitte ROSSI

Jean CONTOU-CARRÈRE

Mme Anne BARBET

Stéphane LARTIGUE

CONSEILLER·E·S MUNICIPAL·ALES·AUX :

Mme Chantal LECOMTE

M. Philippe GARROTÉ

Mme Dominique QUÉHEILLE

M. Raymond VILLALBA

M. Nicolas MALEIG

Mme Flora LAPERNE

M. Frédéric LOUSTAU

Mme Céline BODET

M. Saïd SOUITA

Mme Marie SAYERSE

M. Iñaki ECHANIZ

Mme Françoise STIOPHANE

M. André LABARTHE

Mme Laurence DUPRIEZ

Mme Carine NAVARRO

Mme Patricia PROHASKA

M. Jean-Paul PORTESSÉNY

M. Daniel LACRAMPE

M. Clément SERVAT

Mme Nathalie PASTOR

Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER

Mme Sabine SALLE donne pouvoir à Mme Chantal LECOMTE

M. Patrick NAVARRO donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA

M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.



SOMMAIRE

1 - DECISIONS DU MAIRE PRISES ENTRE LE 12 JANVIER ET LE 10 MARS 2023	15
2 - DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER : RENONCIATIONS AU DROIT DE PREEMPTION	18
3 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2023	21
4 - LOCATION DE LOCAUX NUS « LA FRICHE » – EXERCICE DE L'OPTION D'ASSUJETISSEMENT A LA T.V.A	59
5 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES	60
6 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS	62
7 - CREATION D'UNE COMMISSION PERMANENTE CONSULTATIVE CHARGEE DE L'ETUDE DES OFFRES D'ACHAT DE BIENS IMMOBILIERS COMMUNAUX	69
8 - O.N.F. – PROGRAMME D' ACTIONS POUR L'ANNEE 2023 – FINANCEMENT CONSEIL DEPARTEMENTAL – CONSEIL REGIONAL	71
9 - EXPLOITATION ET COMMERCIALISATION DES BOIS EN PARCELLES 78, 90, 92 ET 120	72
10 - SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT POUR LE PILOTAGE DU PROJET DE TERRITOIRE – CHARGE DE COOPERATION C.T.G	75
11 - AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE SYNDICAT A.E.P POUR FOURNITURE D'EAU A LA COMMUNE DE BIDOS	77
12 - DEGREVEMENTS D'ASSAINISSEMENT SUR LES FACTURES DE 2022	78
13 - DEGREVEMENTS D'EAU SUR LES FACTURES DE 2022	81
14 - MOTION DE SOUTIEN POUR LE MAINTIEN DE L'IMPRESSION A BERLANNE DES JOURNAUX « LA REPUBLIQUE DES PYRENEES » ET « L'ECLAIR DES PYRENEES »	82



(La séance est ouverte par Monsieur Bernard UTHURRY, Maire d'Oloron Sainte-Marie, à 18 H 30).

M. le Maire : Bonsoir à toutes et tous ainsi qu'à celles et ceux que je n'ai pas encore vus. On me dit que le quorum est largement atteint et dépassé.

Je vous rappelle que pour les prises de parole, il faut lever la main et allumer le micro pour que vous soyez entendu de nos auditrices et auditeurs que je salue par la même occasion.

L'enregistrement du Conseil municipal du 27 janvier vous a été envoyé le 31 janvier dernier. Le procès-verbal du Conseil municipal du 27 janvier 2023 est soumis à votre approbation. Est-ce qu'il y a des observations, des lacunes, des choses qui ont pu échapper à la vigilance des retranscripteuses ?

S'il n'y en a pas je mets ce compte rendu aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Donc le compte rendu est adopté.

Je vous demande d'approuver la nomination de Madame Flora LAPERNE, comme secrétaire de séance. Est-ce que quelqu'un s'y oppose ? Dites-le sincèrement ! Si ce n'est pas le cas, Flora LAPERNE est secrétaire de séance. Je demande à Madame BISTUÉ, Première Adjointe, de faire l'appel des conseillers et de vérifier les mandats établis.

Mme BISTUÉ : Bonsoir tout le monde.

Mme Marie-Lyse BISTUÉ fait l'appel.

M. le Maire : Merci Marie-Lyse.

Quelques mots en introduction sur lesquels d'ailleurs chacun pourra rebondir, s'il le souhaite.

Chères et Chers Collègues, Mesdames et Messieurs, Chers Amis, d'abord c'est la Saint-Patrick, Evêque et Apôtre d'Irlande dont il est le Saint Patron dit-on, mais son histoire est un peu floue. Quoi qu'il en soit, bonne fête à tous les Patrick et notamment à Patrick MAILLET dont c'est le jour d'intervention aujourd'hui.

M. MAILLET : Que cela ne vous donne pas des idées !

M. le Maire : Je ne sais pas si on peut le qualifier « d'évangéliste » budgétaire comme le Patrick Irlandais. Il y a aussi des anniversaires pas très loin de moi. Il ou elle, ce n'est pas il, mais elle au singulier ou au pluriel ? Voilà tous les ingrédients sont réunis en fait pour que nous passions une bonne soirée autour de ce débat.

Plus sérieusement même si c'est sérieux que de parler de convivialité, mais l'ordre du jour de ce Conseil municipal est somme toute assez classique et de saison.



Le point saillant sera sans doute le débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2023, pour le budget général de la commune, mais aussi pour les budgets annexes et notamment pour nos régies autonomes, ça reviendra certainement souvent, de l'eau et de l'assainissement.

Patrick MAILLET et Jean CONTOU-CARRÈRE nous proposeront des orientations pour amorcer ce débat qui est en quelque sorte le prélude, le fondement de notre prochaine séance qui sera une séance budgétaire au début du mois d'avril, le 7 avril.

Nous l'avons souvent évoquée ici, la conjoncture internationale et nationale est pour le moins chahutée ces dernières années.

Si la menace sanitaire du COVID semble à ce jour moins forte, j'ai entendu tout à l'heure à la radio que le COVID était considéré maintenant comme une grippe, qui peut être certes mortelle, mais comme une grippe, d'autres nuages noirs se sont amoncelés à l'horizon, sous la forme d'un conflit qui fait rage en Europe de l'Est. Un conflit qui est générateur de turbulences majeures et planétaires.

Qui peut pronostiquer la suite ? Personne à mon avis. Les dés semblent jetés et on ne sait pas à vrai dire comment ils retomberont.

Les effets collatéraux de cette crise pèsent sur le climat économique et social : l'inflation sans doute durable, selon les économistes de tous bords, l'augmentation des taux qui en découle, les difficultés d'approvisionnement, l'augmentation des coûts de la vie et l'envol des coûts énergétiques qui pénalise les populations les plus vulnérables d'abord, ainsi que les collectivités, mais aussi les difficultés paradoxales et transverses de recrutements dans tous les domaines.

Pour autant, actuellement, la crise ne semble pas trop affecter, je suis prudent quand je dis ça, profondément notre économie locale si je m'en réfère à la Presse Quotidienne Régionale (P.Q.R) qui fait état ici de marchés importants auxquels nos entreprises doivent répondre en augmentant leur capacité de production et espérons-le de l'emploi local.

Lors de l'inauguration du local de l'Association des Entrepreneurs du Piémont Oloronais (A.E.P.O), à deux pas de la mairie, nous avons aussi évoqué avec eux le désarroi des artisans, Philippe tu étais de la partie, soumis à des commandes auxquelles ils ne peuvent parfois pas répondre, faute de personnel.

Cet état de fait interroge. Il interroge d'abord en termes d'attractivité pour les métiers manuels et technologiques mais aussi sur la capacité des organismes de formation à fournir les emplois de demain, sur place, avec des formations calibrées, ciblées sur des demandes comme le cousu main et local plutôt qu'en prêt-à-porter à Pau, à Bayonne ou à Bordeaux, ce qui pénalise énormément les publics qui sont loin de l'emploi, Stéphane LARTIGUE pourrait en parler mieux que moi.

Le climat social est lourd aussi. Comme si la société avait du mal à se redresser après les confinements successifs qui lui ont mis les épaules en voute.



Les récentes manifestations, plutôt enthousiastes et unitaires contre le projet de retraite à 64 ans avaient réuni des millions de personnes dans le calme, contrairement à ce qui se passait depuis quelques années, ce qui n'était pas arrivé depuis longtemps.

Et voilà qu'un 49.3 cinglant est lancé comme une flèche, contre tous les engagements jusqu'à la veille de cette prise de décision. Voilà comme une flèche, un doigt, ou un bras d'honneur magistral à la figure de la démocratie, de la représentation démocratique, mais surtout à la figure de la population pour une fois très largement réunie. « Vous êtes contre et bien ce n'est pas grave, tant pis pour vous ! »

Je le sais, ce n'est pas la première fois que le 49.3 est mis en place par ce gouvernement. Ni les précédents d'ailleurs. Je crois cependant que le Président de la République a commis là une faute politique majeure et encore plus une faute de goût à l'égard des Français, le style de fautes qui avaient précipité la fin du gouvernement précédent en 2017. Ce ne sont pas des manières. C'est arrogant.

Bref, de cela nous reparlerons sans doute en d'autres lieux, ce n'est pas tellement l'objet ici, mais je voulais quand même en parler.

Je veux, avant de passer à l'ordre du jour de ce Conseil municipal, vous informer ou vous rappeler qu'une marche blanche des soignants est programmée le vendredi 24 mars à 18 h devant le Centre Hospitalier et que toutes celles et ceux qui veulent s'y associer y seront sans doute les bienvenus.

Je veux à ce titre vous informer aussi que la réunion avec le Ministère de la Santé, l'A.R.S, l'ensemble des parlementaires du département, qui avait été sollicité par Iñaki ECHANIZ, notre Député, ici présent, Frédérique ESPAGNAC, Sénatrice et moi-même, a été reportée pour la troisième fois, je crois Iñaki.

Alors je sais bien que le Gouvernement a d'autres chats à fouetter en ce moment, mais pendant ce temps, les urgences font ce qu'elles peuvent et les patients patientent, à longueur de journée et souvent de nuit.

Je vous remercie pour votre attention.

Sachez aussi que j'ai écrit cet après-midi au Président du Conseil départemental et que je l'ai bien sûr tenu informé de cette lettre que je lui ai envoyée par anticipation, positivement sur le communiqué de presse que vous avez peut-être lu dans la presse quotidienne, samedi dernier et qui faisait état d'une innovation expérimentale sur ce territoire prenant en compte la diversité du territoire, en gros les vallées séparées de quelques dizaines de kilomètres parfois et également la vie de tous les acteurs dans la grande diversité.

J'ai demandé que cette lettre vous soit adressée, peut-être que les élus de la Communauté de Communes l'ont reçue déjà, en tous les cas, ça ne devrait pas tarder.

Voilà ce que je voulais vous dire en préambule. Donc je ne sais pas s'il y a des rebonds sur ces sujets, il y a Sami BOURI et s'il y en a d'autres qui se manifestent en demandant la parole.



M. BOURI : Merci Monsieur le Maire d'avoir mis l'accent sur ce qui nous préoccupe toutes et tous en France, à Oloron-Sainte-Marie, à l'international et au national et revenir au local notamment avec cette importante marche blanche à venir à l'appel des soignantes qui illustrent ce qu'est un mouvement social.

Le mouvement social qui aujourd'hui en France est d'une ampleur et d'une force extraordinaire, c'est un mouvement social historique, le mouvement social porté par les organisations syndicales, c'est un des piliers de la démocratie, c'est la démocratie sociale celle qui vit en continu au fil des jours et des instances qui nourrissent la vie sociale.

L'autre pilier majeur, bien évidemment, c'est la démocratie politique, la démocratie représentative et nous avons ici l'honneur d'avoir parmi nous un de ces membres. Sauf qu'en France, cette représentation nationale se meut dans un régime politique qui est à l'évidence excessivement présidentialisé, en tout cas à l'évidence excessivement orienté vers les pouvoirs, les privilèges de l'exécutif. Celui-ci peut donc en toute légalité constitutionnelle se permettre d'ignorer et de mépriser ce que pensent, vous l'avez dit Monsieur le Maire, les habitants de France. Or, elles et ils ne veulent pas dans leur très grande majorité de ce projet actuel de contre-réformes des droits à pension de retraite. 9/10 des salariés, deux tiers des habitants sont clairement contre. Démocratiquement c'est gravissime, car s'il y a résignation à l'issue de la séquence qui n'est vraiment pas fermée, il y aura socialement, mais aussi politiquement, un ressentiment. Or, le ressentiment c'est une catastrophe qui nourrit les tentations de repli sur soi, de contestation en dehors du cadre démocratique, de clivage de la société entre celles et ceux qui seraient dignes de vivre parmi nous et qui ne seraient pas, bien sûr, je pense à la tentation pour l'ordre donc aux dérives fascistes que l'histoire n'a pas manqué évidemment de montrer dans ce pays.

C'est aussi gravissime socialement, car c'est la chronique d'une catastrophe annoncée avec de la souffrance au travail qui ne va cesser d'augmenter. Déjà, les études statistiques sont assez claires. Dans beaucoup de secteurs de l'économie, à partir de 57 ans, la souffrance est grande, à 60 ans elle est encore plus et à 62 ans elle est déjà très forte. Faire rester les salariés deux ans de plus au travail c'est à coup sûr précipiter pour une bonne partie, certainement la moitié, dans une grande difficulté qui se traduira par des arrêts maladie, des maladies de longue durée, soit vers l'assistanat social où ils seront réduites et réduits à percevoir de maigres subsides tant qu'ils existeront d'ailleurs et pour attendre le départ réel à la retraite avec une pension qui aura été réduite d'autant comme une peau de chagrin.

C'est absolument gravissime tant les solutions alternatives au comblement du très léger déficit du système de répartition des retraites actuellement considéré par le corps entre 10 et 13 milliards peut-être en 2023, ou en tout cas à l'horizon 2030, tant les solutions alternatives sont évidemment légion et la première d'entre elles qui pourraient rapporter très rapidement 25 milliards c'est donc pour 12 ou 13 milliards c'est d'en finir avec une bonne moitié des exonérations de cotisations sociales qui portent sur l'emploi et qui n'ont jamais montré leur efficacité à leur vocation c'est-à-dire de soutenir et de créer de l'emploi. Il y a déjà cette première solution. Il y en a bien d'autres, on ne va pas en faire la liste ici. C'est un cadeau qui est essentiellement fait aux entreprises du C.A.C 40 au détriment des T.P.E des P.M.E le plus souvent et au détriment évidemment de l'ensemble des travailleurs qu'ils soient actifs ou qu'ils soient à la retraite.



Nous continuerons à soutenir les travailleuses et les travailleurs en lutte, c'est-à-dire l'extraordinaire inter-syndicale unie comme jamais, ou comme rarement dans l'histoire sociale de la France, a rejeté cette réforme unanimement, à continuer à la rejeter, à durcir un certain nombre d'actions dans les jours qui vont venir. Nous soutiendrons aussi les initiatives parlementaires qui visent à la rejeter, en tout cas celles qui sont réellement progressistes comme celles que porte la Nupes et donc notre Conseiller municipal, Député, Iñaki ECHANIZ, au sein de celle-ci, d'un référendum d'initiatives partagées qui permettrait d'y voir un peu plus clair sur ce que pensent les citoyennes, citoyens, électrices et électeurs de ce pays. Merci.

M. le Maire : Bien, est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Monsieur LABARTHE ?

M. LABARTHE : Moi je vais être très bref de toute manière. Je m'exprime en mon nom personnel, bien entendu. Voilà, je suis tout à fait solidaire avec les grévistes et ceux qui sont aujourd'hui sur le terrain. Tu viens d'évoquer le 49.3, c'est vrai qu'il a été appliqué à plusieurs reprises dans de nombreux gouvernements, bien entendu, mais dans des circonstances un peu différentes. C'était souvent des blocages politiques, mais aujourd'hui ce n'est pas ça, aujourd'hui c'est le peuple. Aujourd'hui il y avait 70 % des Français de toutes origines, de toutes formations politiques qui disent que cette réforme est une « cagade », qu'elle va nous entraîner on ne sait pas à où mais ça va être catastrophique. J'ai déjà eu l'occasion d'en parler un petit peu avec vous, même en commission, la situation depuis longtemps est déjà tendue. Nous avons une situation économique aujourd'hui gravissime. Le pays souffre et en face on a l'impression d'avoir des gens qui sont complètement déconnectés de la réalité et qui ne se rendent pas compte de la situation, mais moi je crains le pire. Je vous le dis, je crains le pire. On le voit bien aujourd'hui alors pour le moment les syndicats sont là et on arrive à canaliser tout ça, mais je crains le pire, bientôt, si cette réforme passe.

C'est inadmissible, on ne gouverne pas un peuple contre le peuple. Ce n'est pas possible. Aujourd'hui, ce soir, 18 % des Français soutiennent cette réforme. 82 % des Français sont contre la réforme, toutes formations politiques confondues, à l'exception de quelques-uns.

Je crois que le gouvernement devrait en tirer les conséquences et je crois que de toute manière si cette réforme perdure, je ne sais pas, on verra bien, il va y avoir une motion de censure. Est-ce que la motion va être adoptée ou pas, mais je pense que ce n'est pas fini et qu'on va au-devant d'événements très graves.

C'est ce que je voulais dire et une fois de plus je suis tout à fait solidaire et que de toute manière, bien entendu, je suis à fond contre cette réforme.

M. le Maire : Merci André. Iñaki ?

M. ECHANIZ : Merci Monsieur le Maire. Je rebondis sur les propos d'André qui a dit l'essentiel comme il a été dit également par Sami.

Nous avons assisté hier à un véritable déni de démocratie et un véritable passage en force d'Elisabeth BORNE et du Président Emmanuel MACRON, tout simplement, car ils n'avaient pas la majorité à l'Assemblée Nationale.



En effet, cette décision d'utiliser le 49.3 a été prise, quelques minutes même, avant le début de la séance à 15h et en atteste l'absence des Ministres et de la Première Ministre à l'ouverture de la séance qui a entraîné une suspension de séance qui est quand même inédite dans l'histoire de la 5^{ème} République.

Ce 49.3 a été utilisé car l'ensemble des parties de gauche et des représentants de la Nupes se sont opposés à cette réforme, mais aussi les membres du Groupe Liberté Indépendance Outre-Mer et Territoire et une partie des élus des Députés des Républicains, qui sont héritiers d'une droite sociale et qui ne veulent pas voir passer un texte qui va venir sanctionner les travailleuses et travailleurs, ceux qui donnent de leurs corps et de leurs vies pour faire tourner l'économie de ce pays quand certaines grandes entreprises se gavent. On a appris en même temps que ce 49.3 est arrivé par la volonté du Groupe TOTAL qui souhaite augmenter de 10 % les revenus de son P.D.G, Patrick POUYANNÉ.

Il y a une véritable question d'égalité sociale, de justice sociale qui traverse aujourd'hui notre pays. Des millions de personnes ont été dans la rue sous la houlette de l'intersyndicale dans des conditions exceptionnelles, qui ont permis un déroulement apaisé. Nous avons connu ici à Pau 22 000 personnes dans la rue, c'est historique. Il y a eu 23 000 personnes le 7 mars à Bayonne. C'est un mouvement de fond qui réunit des gens qui ne sont pas forcément d'accord sur d'autres points, qui ont manifesté pour la première fois, qui ont voté à droite, à gauche et même voté pour le Président et qui ne se reconnaissent pas dans cette réforme.

Il n'y avait pas donc de majorité à l'Assemblée Nationale pour faire voter ce texte. Ils ont choisi la brutalité et n'ont pas eu le courage d'aller au vote et d'assumer le fait qu'ils étaient minoritaires, que le mandat qu'ils avaient reçu n'était pas pour œuvrer dans un seul sens et de façon verticale. Il me revient les propos du Président au lendemain des élections législatives où il disait : « qu'il faudrait apprendre à gouverner autrement ». Visiblement quelques mois plus tard, 7 mois après, il n'a toujours pas appris comment gouverner autrement donc nous allons en tant que parlementaires, utiliser tous les moyens qui sont en notre possession pour se faire le relais de cette opposition du peuple français.

Nous avons déposé cet après-midi une motion de censure transpartisane républicaine qui sera portée par Charles Amédée de COURSON, Centriste et membre du Groupe Liberté Indépendance Outre-Mer et Territoire. Nous serons amenés à la voter lundi à 16h et bien évidemment comme je l'ai dit dès le premier jour je voterai cette motion de censure.

Comme l'a dit Sami, un référendum d'initiatives partagées a également été déposé, ce qui nous permettra sur le même modèle qu'il y avait eu contre la privatisation des Aéroports de Paris de mettre à contribution les citoyennes et les citoyens qui se mobilisent contre cette réforme via un référendum pour qu'on puisse officiellement trancher par et pour le peuple.

J'apprécie les discours qui ont été portés par les différentes parties ou courants politiques représentés ici. Je m'interroge quand même sur l'absence de réaction des représentants de la majorité gouvernementale sur ce territoire qui sont bien discrets sur cette réforme d'avenir d'enjeux pour notre société.



Quand même dans cette période noire, je voulais souligner quelques notes d'espoir qui nous sont permis en écho aux propos qui ont été faits sur les artisans, les T.P.E et P.M.E. Nous avons, durant cette période d'étude de la réforme des retraites, vu la niche socialiste qui nous a permis de voter contre l'avis du gouvernement et avec l'appui aussi de force de la droite la renationalisation d'E.D.F pour que la souveraineté énergétique revienne dans les mains du peuple et également la création d'un bouclier tarifaire pour l'ensemble des T.P.E-P.M.E et des artisans.

Donc quand la volonté du peuple s'exprime, quand les choses sont bonnes elles avancent, mais malgré tout nous serons là en tant que parlementaires et j'appelle l'ensemble des citoyennes et des citoyens à se mobiliser jeudi prochain dans les rues pour faire entendre notre colère face à l'usage de ce 49.3, se mobiliser dans les mobilisations spontanées locales qu'il va y avoir à l'appel de l'intersyndicale et également se mobiliser pour l'Hôpital d'Oloron Sainte-Marie, vendredi 24, au soir.

Je continue, malgré l'annulation des trois rendez-vous avec le Ministre, d'échanger avec lui. La situation des urgences d'Oloron Sainte-Marie n'est pas commune à notre territoire, elle touche de nombreux hôpitaux, y compris dans les grandes villes.

Nous avons évoqué la question de la loi Rist qui doit être mise en œuvre dans les prochaines semaines et qui pourra régler certaines questions notamment du côté de l'intérim, mais qui ne résoudra pas tout et qui provoquera même parfois d'autres difficultés. Une nouvelle réunion est prévue lundi avec le Ministre à 17 h. Il se trouve que la motion de censure sera à 16h, donc il y a aussi la possibilité que ce rendez-vous soit remis.

L'ensemble des représentants politiques de ce territoire ont été conviés à cette réunion. Je parle à la fois des parlementaires hors de la circonscription ainsi que Jean-Jacques LASSERRE, Président du Département et François BAYROU, Maire de Pau et j'espère que sur ce point nous arriverons à trouver une entente transpartisane pour faire avancer la qualité du soin sur notre territoire. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci Iñaki. Nathalie PASTOR ?

Mme PASTOR : Merci pour toutes ces précisions. Je voudrais juste rajouter qu'il y a des rassemblements citoyens qui ont déjà eu lieu ici près de la mairie et que c'est quelque chose qui est en train de prendre de l'importance sur Oloron Sainte-Marie. Il y a beaucoup de gens qui veulent faire des choses sur le territoire, ne serait-ce que se retrouver, discuter.

Donc je voudrais juste passer cette petite information. On peut se retrouver le vendredi matin au marché ou le dimanche matin Place de la Cathédrale, où il y a deux cafés, pour organiser une sorte de café citoyen.

Donc tout le monde est invité à participer à ces rassemblements spontanés et discuter, voir un petit peu comment on peut s'organiser sur le territoire et s'entraider. Merci.

M. le Maire : Merci Nathalie. Clément SERVAT ?



M. SERVAT : Oui Monsieur le Maire, je souhaite intervenir par rapport à votre prise de parole concernant le courrier que vous avez fait cet après-midi au Président LASSERRE, Président du Conseil départemental, qui me l'a tout de suite fait parvenir.

Donc je l'ai lu attentivement et je suis assez surpris, mais aussi ravi de vous entendre ce soir, de vous lire, concernant ce courrier de cet après-midi, tenir de tels propos compte tenu du contexte tendu de ces dernières semaines.

Heureusement que le Président LASSERRE a entendu et compris mon inquiétude et celle de Laure LABORDE et a immédiatement repris la main sans hésiter pour porter un projet ambitieux en concertation avec les professionnels de santé qui se sont tant impliqués depuis plusieurs années dans ce dossier vital pour notre territoire.

Ce pôle santé et d'inclusion sociale qui sera porté par le Conseil départemental aura pour ambition de construire une offre coordonnée et articulée avec l'ensemble du monde médical, hôpital compris, sur les problématiques médicales, mais aussi médico-sociales, de proposer une offre de formation aux métiers de ces filières qui nous permettra de répondre aux enjeux du vieillissement de la population, de l'insertion, de l'enfance famille et du handicap. Nous allons expérimenter une démarche innovante dont le rayonnement bénéficiera à l'ensemble des Pyrénées Atlantiques.

Notre priorité, ma priorité aujourd'hui, c'est l'avenir de notre territoire.

Ce projet de pôle santé et d'inclusion sociale, que nous allons porter, c'est le projet qui amènera un souffle nouveau à notre territoire du Haut-Béarn et de la Soule.

Un projet de santé que l'ensemble de notre population attend depuis bien trop longtemps. Notre territoire du Haut-Béarn sera la vitrine pour notre département et bien au-delà de ce que l'on peut faire de mieux quand il y a une vraie volonté avec comme seule boussole l'intérêt général.

M. le Maire : Merci Clément pour cette intervention. Ce n'est pas une guerre d'ego et je préfère le ton apaisé de Jean-Jacques LASSERRE sur ce sujet, comme sur d'autres...

M. SERVAT : Je pense avoir été apaisé non ce soir ? Enfin je ne sais pas ?

M. le Maire : Oui, mais c'est un peu sur le ton de la polémique.

M. SERVAT : Pas du tout sur un sujet comme ça. D'ailleurs je suis quand même très heureux que vous partagez dans le courrier, je ne sais pas s'il sera communiqué, enfin je pense que oui, vous l'avez dit que vous le communiquerez à la presse, vous êtes complètement d'accord avec le projet du Président LASSERRE, donc il n'y a même plus de débat maintenant aujourd'hui, nous le portons et c'est une bonne chose pour le territoire et moi c'est ce que je retiens.

M. le Maire : Oui Clément. Ici en principe, c'est le Président de séance qui donne la parole.

M. SERVAT : Donc merci. Là, par contre, ce n'est pas apaisé ?



M. le Maire : Mais si c'est apaisé !

M. SERVAT : De toute façon on n'a pas la même définition du mot « apaisé ».

M. le Maire : C'est le rappel au règlement.

M. SERVAT : C'est ce que tu es en train de faire ?

M. le Maire : C'est le rappel au règlement. Ce que je voulais te dire d'une manière totalement apaisée, c'est que justement dans le point-presse que tu as repris dans le texte, il y a tout ce qui a fait défaut dans la définition initiale du concept de Maison de Santé jusqu'à présent et qu'on n'a jamais réussi à infléchir.

Il y a des notions d'équilibre territorial, des notions de prise en compte de toutes les opinions, y compris chez les médecins et on n'a pas réussi à infléchir cette démarche qui était vouée à la construction d'un bâtiment.

Donc je reprends ça avec satisfaction véritablement parce que suite à l'entretien que j'avais eu avec Jean-Jacques LASSERRE, au lendemain de la rupture qui ne nous a pas été signifiée d'ailleurs si ce n'est par voie de presse, on s'est mis d'accord sur ça parce que c'est arrivé ailleurs.

L'inauguration de la Maison de Santé à Mourenx a été faite il n'y a pas très longtemps. Elle a couronné une Maison de Santé qui était partie sur les mêmes fondations que celle-ci c'est-à-dire qui est allée droit dans le mur jusqu'à ce qu'à un moment donné on comprenne que les vallées étaient moins distantes des unes par rapport aux autres, et qu'on prenne l'opinion de tout le monde y compris parmi les acteurs et finalement tout le monde y a trouvé sa place. Ça manquait dans la définition initiale du concept de Maison de Santé telle qu'elle était prévue ici parce que les choses n'ont pas évolué. Peut-être qu'on n'a pas su les faire évoluer avec les autres acteurs, mais c'est une démarche collective qui ne méritait pas que certains soient cloués au pilori de cette manière.

J'espère et j'en conviens avec toi que la situation va avancer dans l'intérêt de tout le territoire pas dans une mise en concurrence des secteurs les uns contre les autres et en tous les cas c'est le sens de ma démarche et du message que j'ai donné cet après-midi au Président du Conseil départemental et que je donne à tout le monde.

Je n'ai pas sur ce sujet des discours à géométrie variable, c'est toujours le même que je propose à la fois aux acteurs du monde de la santé, aux instances politiques, au Conseil communautaire, à la Mairie et au Conseil régional. Oui Daniel ?

M. LACRAMPE : Pour m'être quand même très fortement impliqué dans ce dossier et le connaître, je veux apporter une précision par rapport à ce que tu viens de dire.

Il y a eu effectivement ce projet de Maison de Santé sur un site unique, mais contrairement à ce que tu viens de dire, la réflexion a quand même été élargie à d'autres services. Je veux parler notamment de l'H.A.D. (Hospitalisation à Domicile) qui est un service majeur également sur notre territoire et je crois que les professionnels de santé qui ont toujours défendu cette



position ont également défendu depuis toujours la position de travailler en synergie avec les autres zones sensibles du territoire, je veux parler de la Vallée de Josbaig, du secteur d'Ogeu-les-Bains, de la Vallée de Barétous donc je crois que cette réflexion par les professionnels de santé était quand même bien conçue comme s'intéressant à d'autres services que la seule Maison de Santé.

M. le Maire : Tant mieux si la réflexion a été partagée, mais moi j'observe qu'en Barétous comme à Ogeu-les-Bains, ce sont les médecins et les acteurs de santé qui ont pris leur bâton de pèlerin pour aller chercher des médecins pour le secteur donc il y avait sans doute l'amorce d'une réflexion et la volonté affichée c'est vrai de servir l'ensemble du territoire. Il n'en demeure pas moins qu'il y a eu l'émergence d'initiatives prometteuses à travers des Maisons de Santé plutôt intuitives et qui se sont organisées sur le mode du volontariat entre les médecins, les cabinets d'infirmières, les kinés, pour ce qui concerne Ogeu-les-Bains ou Arette, des écosystèmes de confiance qui se sont mis en place et qui ont précédé l'émergence peut-être de petites maisons de santé que d'ailleurs les territoires revendiquent chacun de leur côté, pas de bâtiment, mais une approche commune concertée avec tous les ingrédients pour renforcer l'attractivité médicale pour les médecins qui ne passaient pas là, au cas particulier, dans ces vallées, par un bâtiment.

M. LACRAMPE : En tout cas compte tenu à la tournure que prenait ce dossier, qui était un peu inquiétant, je me réjouis de l'initiative qui a été prise par le Président LASSERRE et j'espère en tout cas que ce projet verra le jour et le plus rapidement possible.

M. le Maire : Très bien. Iñaki ?

M. ECHANIZ : Oui merci Monsieur le Maire. Ecoutez je regrette que sur le sujet de la santé qui est censé tous nous réunir on en vienne à l'instrumentalisation politique et qu'on fasse face à l'appétit électoral de quelques-uns qui devraient peut-être s'inspirer du groupe de travail transpartisan qui a lieu à l'Assemblée nationale et qui a mis sur pied une proposition de loi visant à lutter contre les déserts médicaux qui nous préoccupent tous sur le territoire.

Donc je t'invite Clément, Daniel, à lire cette P.P.L et plutôt qu'à chercher des polémiques là où il n'y en a pas, à accompagner les vœux des uns des autres pour que cette P.P.L puisse être mise en ordre de vote et puisse venir régler le problème.

Et puis un dernier point, le courage aussi en politique, c'est parfois de ne pas se cacher derrière des pseudos pour faire des attaques anonymes.

M. LACRAMPE : Je crois Monsieur le Député qu'en matière de polémique on a peut-être beaucoup de leçons à recevoir et beaucoup à prendre. Merci.

M. le Maire : Oui Clément ?

M. SERVAT : Je voudrais juste réagir. Moi je ne me cache jamais derrière des pseudos, Iñaki, il n'y a pas de problème. C'est Clément SERVAT qui met les messages s'il doit en mettre. Sur les publications que je mets sur les réseaux sociaux, je ne me cache pas non plus. Donc il n'y a aucun problème sur ce sujet, mais en tout cas moi je voudrais tout simplement dire qu'il n'y a aucun coup politique, comme tu as pu le dire ou une politisation je ne sais pas comment tu as



employé le mot. Quand je lis le courrier de Bernard UTHURRY, Président de la Communauté de Communes, je suis ravi puisque justement il dit à Jean-Jacques LASSERRE : « qu'il reste à sa disposition et qu'il partage totalement le projet qu'il propose ».

Donc si vous n'avez pas le courrier j'espère que le Président de la Communauté de Communes vous le fera parvenir en tant que Conseillers municipaux, mais en tout cas il partage totalement ce projet.

Moi je suis ravi que ce soir on ait trouvé justement un point commun sur ce projet de Maison de Santé et qu'il aboutisse le plus rapidement possible parce qu'avant tout il faut penser à nos patients et à nos habitants et pas forcément, comme tu le dis Iñaki, à des égos. Moi ce qui m'importe et je le dis régulièrement à Bernard UTHURRY, c'est que ce projet aboutisse.

M. le Maire : Bien en tous les cas la réflexion doit reprendre et j'insiste si j'ai écrit ce courrier à Jean-Jacques LASSERRE ce n'est pas forcément que dans un souci d'apaisement, moi je peux très bien vivre avec des contradictions avec Jean-Jacques LASSERRE ça nous empêchera pas de nous apprécier sur d'autres sujets.

C'est parce que son courrier a révélé un constat partagé dans le non-aboutissement du projet tel qu'il était mené et sans doute dans l'incapacité des uns et des autres de l'avoir infléchi pour qu'il réponde mieux aux attentes de la population. Voilà. Oui Daniel ?

M. LACRAMPE : Et pour ne pas laisser sans réponse les affirmations assez insidieuses de notre Député, ce que je viens de dire concernant la Maison de Santé ça fait des années que je le dis, que je l'écris, je l'ai dit ici...

M. ECHANIZ : Je n'ai visé personne Daniel, si tu te sens visé...

M. LACRAMPE : Non, je ne me sens pas du tout visé je suis en train de dire que, si vous voulez bien me laisser le temps de préciser, je l'ai dit, je l'ai écrit et tout ce que je suis en train de dire je l'écris régulièrement sur ma page Facebook, sous ma signature et je n'ai pas besoin de pseudo pour dire avec conviction ce que je pense de ce projet.

M. le Maire : Bon alors voilà je trouve que les réseaux sociaux prennent beaucoup trop de place pour quelques gains qui se traduisent pas quelques dizaines de like au maximum. Enfin d'abord je n'ai pas le temps d'y aller et ensuite je trouve que ça pervertit la réflexion. Ce n'est pas là qu'on débat, c'est dans les assemblées comme celles-ci d'ailleurs sereinement, comme ce soir.

S'il n'y a pas d'autres prises de parole je vous remercie, on va pouvoir commencer le conseil municipal.

1 – DECISIONS DU MAIRE PRISES ENTRE LE 12 JANVIER ET LE 10 MARS 2023

M. le Maire : Il est rappelé à votre Assemblée que « concernant les décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit, selon les dispositions de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu l'alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du Conseil municipal en date du 3 juillet 2020,

Considérant que Monsieur le Maire est tenu de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DATE	TYPE D'ACTE	DECISION
2 février 2023	Finances	Diagnostics et dossiers d'indemnisation dans le cadre des travaux de requalification des rues Louis Barthou et de Révol. Le marché public de réalisation de diagnostics et de dossiers d'indemnisation dans le cadre des travaux de requalification des rues Louis Barthou et de Révol est attribué à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Pau-Béarn (mandataire du groupement Chambre de Commerce et d'Industrie/Chambre de Métiers et de l'Artisanat) sis 21 rue Louis Barthou – 64000 PAU. Le marché est conclu pour une durée de 4 ans, ne pouvant excéder 32 900 € HT.
6 février 2023	Louage	Bail commercial dérogatoire. Il a été décidé de signer un bail commercial dérogatoire pour le local dit « Boutique Ephémère » au 48 rue Louis Barthou à Oloron Sainte-Marie avec Madame Mailys BOUTIN représentant la société « Les Routes de M ». La durée du bail était de 7 jours et a commencé à courir du lundi 6 février 2023 jusqu'au dimanche 12 février 2023 inclus. La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 1 euro par jour (location de la boutique) et les frais de consommation d'eau et d'électricité seront à la charge de la Commune d'Oloron Sainte-Marie.



15 février 2023	Louage	<p>Bail commercial dérogoaire. Il a été décidé de signer un bail commercial dérogoaire pour le local dit « Boutique Ephémère » au 48 rue Louis Barthou à Oloron Sainte-Marie avec Madame Florence GUINDEIRA représentant la société « L'Atelier du Chaperon Bleu ». La durée du bail était de 14 jours et a commencé à courir du lundi 20 février 2023 jusqu'au dimanche 5 mars 2023 inclus. La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 1 euro par jour (location de la boutique) et les frais de consommation d'eau et d'électricité seront à la charge de la Commune d'Oloron Sainte-Marie.</p>
28 février 2023	Commande Publique	<p>Remplacement de l'éclairage public au Jardin Public. Dans le cadre de la démarche T.E.P.C.V – Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, et du Plan d'économies d'énergie de l'éclairage public, une mise en concurrence de plusieurs entreprises (démarche MAPA < 40 000 € HT) a été envoyée le 26/01/2023. La remise des offres a eu lieu le 13/02/2023 à 12 H 00. Il a été décidé que le marché public concernant le remplacement de l'éclairage public du jardin public était attribué à l'entreprise SPIE City Networks sis 245 Rue de Bielle – ZI du Haut d'Ossau – 64121 SERRES-CASTET, pour un montant de 24 750 € HT (tranche ferme et option).</p>
28 février 2023	Louage	<p>Bail commercial dérogoaire – BROCHARD Jennifer. Il a été décidé de signer un bail commercial dérogoaire pour le local dit « Boutique Ephémère » au 48 rue Louis Barthou à Oloron Sainte-Marie avec Madame Jennifer BROCHARD représentant la société «Chimi India». La durée du bail était de 26 jours et a commencé à courir du lundi 6 mars 2023 jusqu'au vendredi 31 mars 2023 inclus. La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 1 euro par jour (location de la boutique) et les frais de consommation d'eau et d'électricité seront à la charge de la Commune d'Oloron Sainte-Marie.</p>



2 mars 2023	Commande publique	<p>Construction d'un ascenseur au passage Lapeyrette. Il a été décidé de créer un accès P.M.R entre le parking Barraban et la place Clemenceau. Un avis d'appel à la concurrence a été publié le 12/10/2022 et la remise des offres a eu lieu le 30/11/2022. Le lot 1 du marché public concernant les travaux de gros œuvre de l'ascenseur a été attribué à l'entreprise ETS HASTOY pour un montant de 57 132,00 € HT. Le lot 2 du marché public concernant les travaux de charpente métallique a été attribué à l'entreprise BARTHES & FILS pour un montant de 34 160,00 € HT. Le lot 3 du marché public concernant les travaux de menuiserie aluminium a été attribué à l'entreprise ETS CANCE Aluminium pour un montant de 6 666,00 € HT. Le lot 4 du marché public concernant les travaux d'électricité est attribué à l'entreprise POYER & FILS pour un montant de 3 466,00 € HT. Le lot 5 du marché public concernant les travaux de peinture est attribué à l'entreprise NAYA pour un montant de 2 732,31 € HT. Le lot 6 du marché public concernant les travaux d'ascenseur est attribué à l'entreprise ORONA SUD OUEST pour un montant de 26 900,00 € HT</p>
-------------	-------------------	--

Votre assemblée est invitée à :

- **PRENDRE** acte de ces décisions.

M. le Maire : Pas de questions particulières ? Oui Daniel ?

M. LACRAMPE : Le marché a été passé quand avec la C.C.I ? Parce que j'avais posé la question lors de la dernière réunion et on m'avait dit que c'était en cours, là maintenant c'est fait ?

M. le Maire : Le marché est conclu pour une durée de 4 ans ne pouvant excéder la somme de 32 900 € pour l'instant qui concerne le diagnostic et la date est le 2 février 2023. Pas d'autres questions ?

L'assemblée prend acte du présent rapport.



2 – DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER : RENONCIATIONS AU DROIT DE PREEMPTION

M. le Maire : Depuis la dernière séance du 27 janvier 2023, aucune suite n'a été donnée aux D.I.A ci-après :

VENDEUR	ACQUEREUR	ADRESSE DU BIEN
HUTCHINSON Rita et VARLEY Beth	MONIEZ Marc	77 Rue Labarraque
DELSOL Marie	SICRE Philippe ALTI Béatrice SICRE Thibault	1 Rue du Coq
HAGET Dimitri	MILLOT Adrien et PASCALIS Lucie	41 Rue Palassou
HAURET-CLOS Michel	GUIRAUD Vincent	14 Rue Carrérot
BETOURET Nathalie	OSSAU-TRESAUGUE Jordan et LOURDIN Théa	19 Rue du 11 Novembre
HOURCADE Jean	CARJUZZA Isabelle	1 Rue Adoue
GUIRAUD Nelly	SAGASPE Thomas et LARRIEU Anne-Sophie	9 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
ASSOCIATION FONDS DOTATION AFIL	ROSES BARREYAT Olivier	4 Rue Adoue
HAURET-CLOS Michel	SERIS Jérôme	14 Rue Carrérot
SCI LA LUZIENNE	FRECHET Arsène	14 Rue de la Cathédrale
SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER 6 RUE FREDERIC ARIES	BERNASQUE Gilles	6 Rue Frédéric Ariès
DELAGE Daniel	DUPOUY Louri	23 Rue du 14 Juillet
DESPAGE Jacques	DUFOUR Isabelle	1 Rue du Pic d'Orhy
TOULOUSE Françoise	LASSALLE-BALIER Florian	1620 Route du Gave d'Aspe
SCI CHAUDRON 64	SOCIÉTÉ WILD M. Thierry SAUVAGE	18 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
MECALAB	SCI M.N 2L IMMO LACAYRELLE Hervé	3 Avenue Adolfo Bioy Casares



POURQUIE Marie Dominique	SCI DALIES MOA	Lotissement Blet
CALME Sandrine	LUCET Pascal et RAMEAU Patricia	704 Route du Pont de Gouat
LAGARDE Régis	CALME Sandrine	139 Chemin de Belandre
THIBAULT Murielle	ALEXANDRE Gérard et Pierrette	1 Rue Louis Pasteur
IDOIPE Béatrice	GALARZA Madeleine	19 Rue Pierre Brossolette
LAFOURCADE Annie	SCI ALIELI	20 Rue Louis Barthou
SCI BEDALORE	MARTOS Manon	1 Rue Révol
SAS TRE ACQUISITION II	SCI SEPARIS (faculté de substitution)	3 Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny
GUIRAUD Marina	ROMAN GUZON David	9 Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny
AUGE Frédéric	KINYON VANDERSNICK Jonathon et Ricky	9 Bis Rue Saint-Grat
BERTRAND Henri	LACAUSSAGUE Bruno	5 Rue du Balaitous
ESTEBAN Jean	GIRARD et LEGRAND Miguel et Aurélie	28 Rue Louis Barthou
MOREAU Régis	LAHUT Guillaume et PUYAUBREAU Vanessa	20 Rue Georges Brassens
PERROTEAU Olivier	CALLES Michèle	3 Impasse Pierre Daguerre
LEMAIRE Maria	GIRARD et LEGRAND Miguel et Aurélie	44 Rue Louis Barthou
LURIE Stéphanie	BARDOU Jean-Claude et ROCHET Anne	3 Rue Justice
LELONG Charles	SPYCHIGER Eulalie	Avenue du 14 Juillet

Votre assemblée est invitée à :

- **DONNER** acte à Monsieur le Maire de ces décisions.



M. le Maire : Ces D.I.A. sont toujours assez nombreuses. Je discutais avec un de mes collègues de Dordogne l'autre jour qui me disait que l'effet de confinement avait boosté aussi des projets d'installation en Dordogne que ça semblait se tasser un petit peu maintenant. Je ne sais pas ce qu'il adviendra mais dans tous les cas il semblerait que les comportements se modifient un petit peu quant au cadre de vie choisi par nos concitoyens.

Il n'y a pas d'interventions ?

L'assemblée prend acte du présent rapport.



3 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2023

M. le Maire : On va passer au débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2023 et je passe avec plaisir la main à Patrick MAILLET.

M. MAILLET : Puisqu'on ressent beaucoup d'amour ici dans cette salle, je vais essayer de vous en diffuser un petit peu plus.

On va effectivement s'extraire du rapport assez complet qui vous a été remis. Mais avant de commencer je souhaiterais quand même remercier l'équipe que nous formons pour vous proposer ces orientations.

Elle est composée essentiellement des élus de cette majorité qui phosphorent dans leur travail du quotidien pour amener chacun sa pierre à l'édifice et puis surtout ça se traduit par un travail considérable qui est fait par les services dirigés par Laurent PARIS, Directeur Général des Services, auquel on doit associer Cathy GARCÈS pour toute la partie financière.

Une petite pensée particulière pour Charlotte qui j'espère va nous revenir rapidement et qui a contribué grandement à la préparation de ces orientations pour tout ce qui touche à l'énergie.

Comme je vous l'ai dit je vais m'astreindre à l'exercice dont je m'étais déjà astreint l'année dernière c'est-à-dire me sortir du rapport qui vous a été remis, mais un rapport extrêmement complet sur lequel vous devez trouver l'ensemble des réponses aux questions que vous pourriez vous poser. Néanmoins lorsque j'aurai terminé cette présentation, bien entendu, je laisserai la parole à mon collègue, Jean CONTOU-CARRÈRE, qui s'occupera de la partie eau/assainissement et je resterai à votre disposition pour répondre à toutes les questions qui seront posées.

Je reviens sur le sommaire de cette présentation. On va partir sur le cadre général et sur le contexte économique sans pour cela s'attarder trop longtemps sur cette partie, je dirais un petit peu imposée de cet exercice et on s'occupera néanmoins beaucoup plus de la partie sur l'histoire des finances de cette collectivité tout au long de l'exercice qui vient de se terminer, l'exercice 2022, parce que vous êtes en droit de savoir à quel niveau nous nous trouvons et quelle est la santé des finances de la Ville à aujourd'hui. Et puis on partira sur les orientations politiques qui n'ont pas changé depuis 2022. On s'était astreint à donner une feuille de route et on va essayer de la suivre tout au long des exercices jusqu'en 2025.

Sur le contexte économique, on avait introduit l'année dernière à ce débat d'orientation budgétaire une guerre qui était déclarée en Europe et on était loin d'imaginer les conséquences qu'elle pourrait avoir d'abord dans un premier temps et à titre de respect pour les peuples qui sont touchés à l'heure actuelle par ce conflit, mais au-delà de ça les répercussions qu'elle allait avoir sur l'économie européenne.

Le 24 février 2022, la Russie envahit la région du Donbass en Ukraine, rappelant aux européens que les guerres ne se déclenchent pas qu'en dehors du vieux continent. Au-delà des répercussions non seulement politiques et humanitaires, les conséquences indirectes de cette guerre ont souligné la dépendance de beaucoup de pays européens à l'Ukraine et à la Russie.



Quelles ont été les conséquences ? Les exportations Russes d'énergie fossiles ont fortement diminué.

Toutefois, il y a eu conjonction entre l'offre en baisse et une demande toujours soutenue.

La conséquence a été l'augmentation du prix du gaz et une crise énergétique qui s'installe.

Les tensions inflationnistes, on les a connues tout au long de l'exercice 2022. Elles avaient été déjà constatées après la reprise ou le semblant de reprise d'activités après la période que nous avons connue.

Si on veut faire un focus de ce qui s'est passé en France en 2022, la croissance en France a baissé de 2,6 %, alors que l'inflation était à 6 %.

En 2023, la Banque de France estime un deuxième ralentissement de la croissance, avec un taux compris entre - 0,30 % et 0,80 % compte tenu des tensions inflationnistes et au moment où je vous parle d'ores et déjà, ces chiffres sont encore plus préoccupants du fait des estimations qui ont été faites et des chiffres qui sont sortis ces dernières 24 heures.

En 2023, une récession, c'est-à-dire un recul du produit intérieur brut (P.I.B) sur deux trimestres consécutifs, est envisagée, mais avec un impact limité dans une amplitude et dans le temps.

Du côté de l'inflation, elle devrait se situer en 2023, au même niveau que 2022. Elle serait amenée à ralentir en 2024 et 2025 avec une détente sur les prix de l'énergie. J'amène beaucoup de modération sur cette phrase. Il est certain qu'on s'accorde lorsqu'on fait une analyse entre collectivités à regarder entre spécialistes et de voir ce qu'ils peuvent prédire sur cette inflation. Moi en tout cas je vais rester extrêmement prudent concernant le niveau des énergies et j'ai bien peur que durant les prochains exercices, les augmentations que l'on aura subi en 2022 et que l'on subira encore en 2023, on va en reparler tout à l'heure dans le détail, je pense qu'elles vont perdurer dans le temps.

Sur la projection financière de la Ville au 31 décembre 2022, bien entendu, nous sommes dans le cadre d'une orientation budgétaire. Les chiffres ne sont pas définitifs étant donné que nous n'avons pas voté les comptes administratifs. Ceci dit on est dans de la projection et sur les premiers éléments de prospective on peut dévoiler un certain nombre de choses.

Ce qui est important de vous montrer, c'est que sur l'exécution budgétaire, on a une exécution quasi identique à l'exercice 2019. Or l'exercice 2019 c'était le dernier exercice avant COVID, Ce qui semble démontrer qu'on est sur une reprise complète d'activité municipale. Je ne dis pas que l'activité, c'est l'activité du quotidien car elle s'est arrêtée, mais en tout cas l'activité municipale, d'événements, etc..., s'était interrompue du fait des contraintes que nous avons et on peut dire qu'en 2022 on est plus sur un budget de reprise d'activité.

Lorsque vous regardez l'exécution budgétaire des deux exercices, les chiffres parlent d'eux-mêmes. On est à quelques euros près, à quelques dizaines d'euros près à la même exécution budgétaire en 2019 qu'en 2022.



C'est vrai en recettes, c'est aussi vrai en dépenses, je vais y revenir en recettes comme en dépenses. En dépenses, ce qu'il y a à retenir c'est que si on compare à exercice égal, c'est-à-dire à activité égale, on est légèrement au-dessus de 2019 on progresse de 0,28 %.

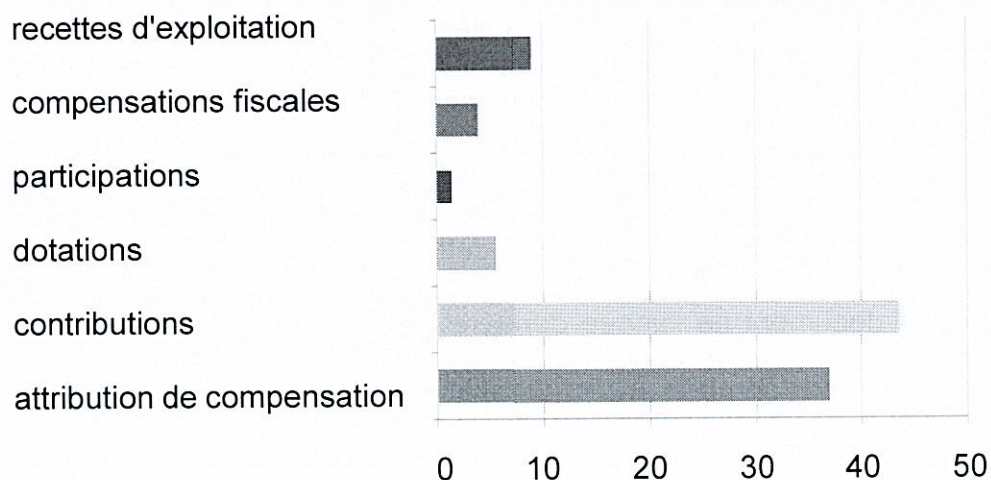
Bien entendu, le comparatif qui se fait entre deux exercices, c'est-à-dire 2022-2021, montre une augmentation un petit peu plus importante à 5,78 %, mais sur deux activités complètement différentes.

Sur les recettes, on revient au même niveau de recettes que 2019. Ça c'est intéressant puisque ça montre qu'on stabilise le niveau de recettes que l'on a obtenu après que nous ayons agi sur les leviers que nous avons décidé d'utiliser. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que ce qui était du domaine de l'exceptionnel en 2019, les sommes que vous voyez ici en 2019, était aussi composé de recettes exceptionnelles, je parle entre autres des certificats d'énergie que nous percevions, ça représentait à peu près 500 000 € et à l'époque nous percevions ce que l'on appelle la taxe transport qui donnait un subside annuellement une fois qu'on avait payé notre navette de 250 000 € environ.

	Dépenses	Recettes
2017	11 774 834 €	13 874 371 €
2018	11 841 176 €	14 474 479 €
2019	11 718 490 €	13 786 094 €
2020	11 342 924 €	13 275 667 €
2021	11 109 244 €	13 833 864 €
2022 (prov.)	11 752 433 €	13 732 477 €

Sur les recettes de fonctionnement au niveau de cette exécution budgétaire 2022, vous le voyez dans le graphique, principalement la plus grosse recette que nous ayons ce sont les contributions directes ou indirectes.

Ensuite vient en deuxième manne l'attribution de compensation de la Communauté des Communes qui représente 36,9 % et qui est une recette stable.





Juste un petit focus sur les dotations qui représentent 5,46 % de nos recettes, mais qui et vous le verrez, vous avez pu le constater dans le rapport que vous avez sous la main, que ça continue de baisser, peut-être moins fort que ce l'on a connu ces derniers exercices, mais quoi qu'il en soit c'est une recette qui continue de baisser et encore une fois nous le maintenons et nous l'inscrivons, c'est qu'à la fin du mandat en 2025. La Ville pourra faire le constat que depuis 2014 nous avons perdu un million d'euros de dotation issues de l'État.

	2014	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dotation forfaitaire	1 356 700	429 570	376 097	307 291	302 316	232 675	163 181
Dotation de Solidarité Rurale	158 567	274 774	297 971	343 675	309 308	278 377	250 539
Dotation de Solidarité Urbaine	71 301	90 449	94 625	98 993	103 149	107 137	111 018
TOTAL	1 586 568	794 793	768 693	749 959	714 773	618 189	524 738

Au niveau des dépenses, même focus. On arrive au même niveau de dépenses que 2019 avec des différences entre 2021 et 2022 la progression n'est pas la même ceci dit au niveau des charges à caractère général. C'est le poste qui nous a le plus posé de problème. Pourquoi ? Parce qu'il inclut dedans les augmentations au niveau des énergies.

On les avait déjà un peu anticipé ces augmentations, mais à la fin de l'exercice on peut constater qu'elles ont quand même agi sur ses dépenses à caractère général.

Sur les charges du personnel 6 384 000 €. On a absorbé le point d'indice, l'augmentation du S.M.I.C et aussi la nécessité d'avoir un budget boosté sur des lignes de remplacement. Pourquoi ? Parce que nous avons un pourcentage de personnels en congé maladie relativement important. Ceci dit on arrive à une dépense de personnels qui se situe au niveau de 2017. Si vous regardez les comparatifs dans votre rapport, vous voyez qu'au niveau du personnel, on ne vit pas au-dessus de nos moyens. Vous avez, on vous a effectivement mis, le ratio de dépenses par habitant concernant les charges de personnel et on se situe bien en-dessous des dépenses qui sont utilisées aujourd'hui par les communes de notre strate.

2017 :	6 592 647 €	2020 :	6 075 503 €
2018 :	6 339 527 €	2021 :	6 068 660 €
2019 :	6 181 913 €	2022 :	6 384 886 €

Sur les épargnes, c'est une satisfaction. Alors il y a des petites satisfactions qui font qu'on avait fait des prévisions l'année dernière ou effectivement, je l'avais indiqué, le bateau allait tanguer et pour cause ces épargnes-là dans le plan pluriannuel de fonctionnement étaient calibrées de telle manière que l'on puisse absorber un programme extrêmement ambitieux, mais un programme de reprise d'économie de 25 millions d'euros sur le mandat.

Si je prends les épargnes que nous avons pu obtenir cette année, 2 338 000 € au niveau de l'épargne de gestion, nous sommes en augmentation de la prévision de près de 17 %. On avait prévu, vous avez le document de l'année dernière, 2 004 000 € d'épargne de gestion. 2 167 000 € d'épargne brute, on est en augmentation de 16 % au niveau de la prévision qui avait été faite à hauteur de 1 800 000 € et enfin une épargne nette que nous avons prévu de 382 000 € l'année dernière. C'est pour ça que je m'étais empressé de vous dire que ça allait tanguer puisqu'en 2021, on avait acquis une épargne nette qui était extrêmement favorable. C'était celle qui avait été la plus favorable ces 15 dernières années et d'un exercice sur l'autre



on diminuait pratiquement nos moyens de moitié et on avait fait une prévision pour arriver à une épargne de 380 000 € et en fin d'exercice 2022 on peut commencer à constater, mais ça sera validé lors du Conseil municipal sur ces questions de comptes administratifs le 7 avril prochain, une épargne de 728 327 €. Ça veut dire qu'on a doublé notre capacité d'épargne. Mais ce n'est pas rien ce doublement, il vient aussi permettre de financer et je le redis une politique d'investissement ambitieuse.

Sur les investissements le tableau parle de lui-même. On a un rythme d'investissement qui est relativement soutenu. On voit qu'au niveau des dépenses d'investissement 4 300 000 € pour des recettes d'investissement de 5 800 000 €, on est toujours dans un ratio où on dépense 301 € par habitant en dépenses d'équipement. C'est toujours 100 € de plus de ce qui était utilisé ou consacré ultérieurement dans les dépenses d'investissement.

	Dépenses	Recettes
2017	3 164 893 €	2 723 459 €
2018	4 423 610 €	3 683 514 €
2019	4 600 507 €	4 316 534 €
2020	4 349 201 €	3 868 666 €
2021	4 677 778 €	3 889 824 €
2022 (prov.)	4 302 339 €	5 839 064 €

Le rythme d'investissement est soutenu. On ne s'en est pas caché, mais il correspond aussi à un certain nombre de choses, à une politique de relance économique après cette période de pandémie sur laquelle nous avons su rebondir. Nous maintenons notre ambition de concentrer l'ensemble des moyens possibles pour donner à Oloron Sainte-Marie une nouvelle dynamique.

Sur les recettes réelles d'investissement, les subventions représentent 777 000 €, on a emprunté 1 600 000 €, on est un petit peu en-dessous de ce que nous avons prévu et c'est tant mieux puisque les conditions ne sont plus les mêmes entre 2021 et 2022 tout comme les conditions ne seront pas du tout les mêmes à partir de maintenant. On a une nette tendance à voir les taux d'intérêt bancaires s'envoler et le F.C.T.V.A pour 472 587 €.

Les dépenses d'investissement, on a 2 776 000 € de dépenses d'opérations réalisées et on a pour 1 796 489 € de montants d'opérations reportées alors je les indique dans ce slide. Pourquoi ces opérations reportées, parce qu'elles sont engagées certes elles sont reportées dans l'exercice 2023 pour des raisons techniques puisqu'elles ont été engagées tout juste après le 15 décembre qui marque l'arrêt pour la Trésorerie Générale de la comptabilisation des investissements.

Ceci dit et je vois sourire André, il a raison d'en sourire, bien heureusement, pour nous ces dépenses de 1 700 000 € sont déjà financés sur le budget 2022 et n'auront pas à l'être en 2023.

Les principales opérations qui ont été réalisées en 2022, arrêtons-nous, je sais que ça fait inventaire à la Prévert, mais il y a un certain nombre de gens au travers de la télé web qui découvre les choses qui ont été faites durant l'exercice.



On a simplement cadré sur quelques opérations emblématiques qui ont été réalisées en 2022.

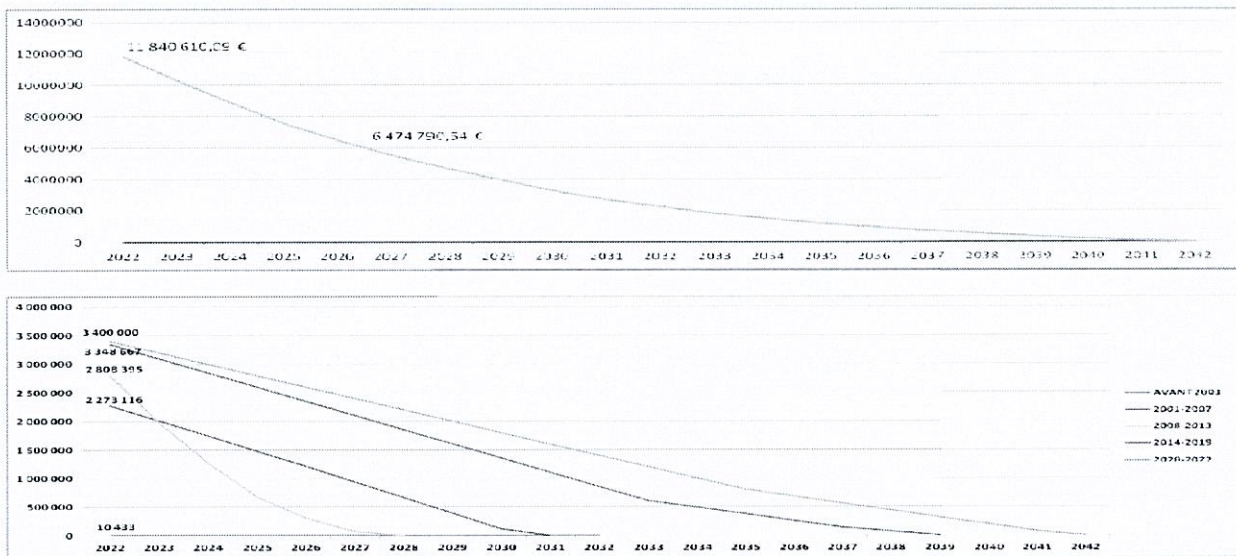
Ma collègue Marie-Lyse BISTUÉ pourrait en parler beaucoup plus savamment que moi et avec l'expertise qu'on lui connaît, ce sont tout d'abord les budgets participatifs il y a eu le City-Stade cité scolaire et le verger collectif à Sainte-Marie. On a eu la création des jardins partagés au Parc Pommé qui se termineront lors de cet exercice. On a la poursuite des travaux d'accessibilité du Tribunal et le lancement des travaux de l'ascenseur Ketty LAPEYRETTE qui font aussi partie des travaux d'accessibilité et pour compléter le propos de Monsieur le Maire l'ascenseur Ketty LAPEYRETTE qui permettra aux gens qui sont équipés de sacs à roulettes d'aller faire leur marché, mais permettra surtout aux personnes à mobilité réduite d'avoir un accès et se garer sur le parking de l'ancienne usine Barraban et de pouvoir avoir un accès comme tout un chacun à ce marché qui se passe tous les vendredis autour de la Mairie. Il y a eu la dernière tranche de travaux de l'Eglise de Soeix et sa réouverture. Ça a fait écho et ça a été repris par la presse, il n'y a pas très longtemps, à l'étude de faisabilité du réseau chaleur urbain, la rénovation énergétique avec la deuxième tranche de l'Hôtel de Ville, le passage en éclairage leds, au combien important dans le contexte actuel, l'isolation par l'extérieur de l'Ecole Xavier Navarrot, la deuxième tranche de changement des menuiseries de l'Ecole Saint-Cricq et enfin le lancement des menuiseries de la Villa Bourdeu. Toujours en économies d'énergie éclairage public leds, on a fait une nouvelle tranche de suppression des candélabres c'est-à-dire ce que l'on nomme les boules, qui étaient très gourmandes en énergie et ensuite très impactantes par rapport également à leur luminosité et à la biodiversité l'éclairage des quartiers, ainsi que l'éclairage du monument aux morts qui ne répond pas simplement à mettre en valeur le monument par lui-même, mais qui contribue aussi à aller à la sécurisation du lieu si vous visualisez l'endroit, près de La Poste. Nous avons procédé au changement des clôtures de l'Ecole Xavier Navarrot en permettant de créer une ouverture pour les besoins de la garderie, mon collègue Sami BOURI pourrait vous en parler, on a poursuivi la mission de maîtrise d'œuvre de la Salle Palas et le lancement des appels d'offres dans un contexte et disons-le, on en a parlé tout à l'heure où il y a une période inflationniste y compris dans le coût des matériaux que nous subissons comme subi l'ensemble des collectivités sur leurs projets actuellement. Travaux de désamiantage et curage de « La friche » avenue Sadi Carnot, lancement de la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue du Barthou et de son belvédère, lancement de la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue de Révol et enfin la réfection totale de la rue Camou, l'acquisition de véhicules pour les services techniques, les travaux de voirie et enfin les opérations de façades et O.P.A.H-R.U qui se poursuivront tout au long de la mandature.

Au 31 décembre 2022 voilà l'état de la dette. L'encours de la dette est de 11 840 610 € avec un taux moyen performant de 2,05 %. Je le dis d'ores et déjà ce taux à partir de 2023 commencera à pouvoir enregistrer des fluctuations, l'annuité du capital 1 439 268 €, l'annuité des intérêts 170 748 €, la dette à taux variable on a à peu près 3 583 085 € à taux variables, la dette par habitant est de 1 049 €.

Comme je l'avais fait l'année dernière, je vous ai soumis le graphique de l'extinction de la dette, c'est-à-dire le rythme d'extinction de la dette avec les emprunts qui concernaient les mandatures avant 2001, les mandatures entre 2001 et 2007, les mandatures entre 2008 et 2013 ce sont les premiers emprunts qui vont s'éteindre aux alentours de 2028, ensuite les emprunts de 2014 à 2019 et enfin les emprunts de 2020 à 2022.



Ils s'éteindront dans les années 2042 quelqu'un d'autre à ma place vous fera à ce moment-là l'état de la dette en 2042.



Enfin la capacité de désendettement, ça c'est la fiche de santé, on parlait de santé, c'est la fiche de santé des finances de la Ville d'Oloron Sainte-Marie.

Je vous avais proposé l'année dernière ce graphique pour qu'on puisse tous parler de la même chose et savoir à quel moment il fallait commencer à s'inquiéter par rapport à ce ratio de désendettement. On ne fabrique pas, c'est de l'exécution budgétaire que ressort cette fiche de ratio de désendettement.

En 2021, 4,1 années, je ne reviens pas dessus c'était un bon résultat. On savait et on l'avait affiché lors du débat d'orientation budgétaire qu'il allait redescendre à hauteur de 5,46 années, on avait prévu qu'il redescende en hauteur de 6,57 années l'année dernière. Si vous reprenez le document qui vous a été envoyé on avait fait effectivement une prévision de 6,57 années.

Quoi qu'il en soit ce schéma montre bien à quel moment on rentre dans le seuil de vigilance, c'est-à-dire 12 années avec 5,46 années on est vraiment éloigné de ce seuil de vigilance, entre 12 et 15 années on est sur le seuil critique, après 15 années par contre on a un réel problème.

Quoi qu'il en soit et on le verra tout à l'heure le plan pluriannuel qui a été travaillé fait en sorte qu'il soit réaliste et qu'à aucun moment on arrive à avoisiner les 12 années. On en reparlera tout à l'heure.

Les orientations politiques, avant que vous me le disiez, c'est un copier-coller de ce que j'ai écrit l'année dernière, mais n'y voyez pas là une malice de ma part, vous m'en aviez fait le reproche en d'autres temps, c'est simplement qu'il n'y a pas de raison que nous changions d'orientation politique durant tout le mandat c'est : le bien vivre à Oloron, le renouveau démocratique, le service public et la solidarité, la vie associative et enfin économie territoriale et emploi.



On se projette sur 2023 et là nous sommes dans les orientations budgétaires, je vous le dis, la construction budgétaire, le budget définitif, on le vote le 7. Ça veut dire qu'au travers des orientations que je vous présente ce soir ça ne veut pas dire que notre budget est bouclé. On continue à travailler sur le budget, avec les besoins, les attentes, les contraintes que nous avons et le 7 avril nous pensons, je pense, pouvoir me rapprocher de ce que je vous présente ce soir dans les projections qu'on a pu faire avec les services.

	BP 2022	BP 2023	Évolution moyenne
Produit des contributions directes	5 034 360	5 400 000	+ 7,26 %
Fiscalité transférée	75 532	75 532	-
Fiscalité indirecte	5 849 312	5 888 905	+ 0,67 %
Dotations et participations	1 546 307	1 487 641	- 3,79 %
Autres recettes d'exploitation (hors cession)	1 332 981	1 124 420	- 15,64 %
Total des recettes réelles de fonctionnement	13 838 492	13 976 498	+ 0,99 %

Le budget 2023, 13 976 498 €, il est en petite augmentation au niveau des recettes de 0,99 % d'augmentation et je dirais la plus grosse augmentation c'est celle des contributions directes, mais qui n'est pas de notre ressort c'est simplement l'augmentation liée aux bases qui sont définies par l'État.

L'information que ce soir on peut donner, c'est que les taux de fiscalité ne bougeront pas en 2023.

Sur la fiscalité transférée, on reste sur le même montant et pour votre gouverne le Fonds National Individuel de Garantie des Ressources c'est simplement la compensation que perçoivent les collectivités de notre strate sur l'abandon de la taxe professionnelle au bénéfice des Communautés de Communes.

La fiscalité indirecte progresse de 0,67 %, les dotations et participations - 3,79 %. Je ne vais pas m'appesantir là-dessus, vous avez le détail de la tendance des dotations, ça perdure en 2023 et enfin sur les autres recettes d'exploitation qui sont fortement en baisse c'est qu'on a eu des recettes qui ne sont pas vouées à revenir. Je pense entre autres au sinistre du Trésor de la Cathédrale, je crois qu'il est de 200 000 € et puis ensuite c'est tout un tas de recettes qu'on est obligé de réactualiser.

Les dépenses prévisionnelles d'un montant de 12 552 570 € où un gros travail a été fait pour maîtriser les dépenses puisqu'elles n'augmentent que de 0,06 %.



	BP 2022	BP 2023	Évolution moyenne
Charges à caractère général (chap 011) (hors Tvx en régie)	3 296 451	3 627 830	+ 10,05 %
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	6 420 500	6 517 992	+ 1,51 %
Autres charges de gestion courante (chap 65)	2 058 210	1 869 748	- 9,15 %
Intérêts de la dette (art 66111)	181 727	272 500	+ 49,95 %
Autres dépenses de fonctionnement	588 076	264 500	- 55,02 %
Total des dépenses réelles de fonctionnement	12 544 964	12 552 570	+ 0,06 %

Les charges qui augmentent le plus vous le découvrez sont les charges à caractère général, ce qui était vrai en 2022, l'est encore plus en 2023. Juste pour vous donner un petit chiffre, la conjonction des trois énergies que nous utilisons au quotidien dans cette maison l'électricité, le gaz et les carburants entre 2021 et 2022 représentait 28 % d'augmentation, ça représente à peu près 166 000 € d'augmentation qui n'ont pas été prévue. C'est-à-dire que nous on avait intégré dans nos prévisions une certaine augmentation mis est venue se rajouter les augmentations et donc ça fait 166 000 € de différence.

En 2023, de 28 % on passe à 98,8 %, c'est-à-dire que par rapport à 2022 la conjonction de ces trois énergies amènera à devoir constater une augmentation de ces charges de près de 749 000 €.

Les intérêts de la dette, je l'ai dit mécaniquement, mais forcément les intérêts de la dette ils augmentent puisque les taux d'intérêt augmentent.

Sur les autres dépenses de fonctionnement, on est quand même plus sobre et en total des dépenses de fonctionnement, on arrive à 0,06 %.

Je fais juste une petite incise sur les charges du personnel qui sont à 6 517 992 €. Ce chiffre si nous n'avions pas, si Laurent, n'avait pas travaillé sur de nouvelles organisations, il serait à hauteur de 6 740 000 €. Je tiens à le souligner, il y a certes une légère augmentation de 1,51 %, mais cette légère augmentation prend en compte des choses qui sont conjoncturelles et sur lesquelles on ne peut pas agir. C'est quoi ? C'est l'augmentation de l'indice de 200 000 € et ensuite c'est l'augmentation des contrats d'assurance que nous avons pour la protection du personnel, non seulement ces contrats d'assurance augmentent et ce n'est peut-être pas terminé. Nous sommes en phase de revoyure de ces contrats, mais en plus ces contrats diminuent au fur et à mesure de notre sinistralité. C'est comme vos contrats à la maison, plus vous avez une sinistralité en assurance et plus vous payez cher vos contrats. Donc au niveau des mesures qui ont été prises des organisations nouvelles que Laurent a pu nous amener, on arrive à maîtriser ce niveau de dépenses.



Sur les investissements, en recettes réelles F.C.T.V.A 450 000 €, cession 350 000 €, en subvention 1 486 742 € et 279 561 €, pour un emprunt que l'on pense avoisiner de 2 600 000 €, c'est-à-dire qu'en dépenses prévisionnelles pour l'exercice de 2023 on inscrira 6 409 250 €. Ce n'est pas neutre, on voit bien l'intensité et on va changer de braquet. Ça correspond au P.P.I de 2021 la seule différence c'est que par rapport au P.P.I que nous avons initialement travaillé on avait lissé les dépenses sur l'ensemble de l'exercice les délais et retards faisant, on a fait le choix d'avancer certains investissements qu'on a fait en 2021-2022 qui n'était pas prévu au P.P.I à ce moment-là on les a avancés et plutôt reporter en 2023-2024 des investissements où là quand le top départ commence on ne peut plus reculer et on est obligé de concentrer sur une même période.

1 796 489 € de restes à réaliser de 2022 et je le redis, qui sont déjà financés et 1 550 000 € de remboursement de capital.

Comme je l'ai fait pour l'exercice 2022 et pour les Oloronaises et les Oloronais qui nous suivent ce soir lors de ce Conseil municipal, j'ai retranscrit les principales opérations en fonction des thématiques que je vous ai proposé tout à l'heure sur les politiques que nous mettons, ou au moins que nous avons l'ambition de mettre en place pour notre Ville :

Vivre ensemble, cadre de vie

Budget participatif	50 000 €
Programme aires de jeux	20 000 €
Aménagements du cadre de vie	166 200 €
Programme annuel de voirie	200 000 €

Accessibilité

Travaux de mises aux normes	25 000 €
-----------------------------	----------

Économies d'énergie

Travaux économies d'énergie Hôtel de Ville	60 000 €
Rénovation énergétique Villa Bourdeu	18 000 €
Travaux réseaux aire de Padel	45 000 €
Programme d'économies d'énergie éclairage public	54 500 €

Sport

Réhabilitation de la Salle Palas	720 000 €
----------------------------------	-----------

Écoles

Menuiseries de l'École Saint-Cricq	132 000 €
------------------------------------	-----------

Revitalisation du centre-ville

Opération façades	50 000 €
O.P.A.H/R.U	50 000 €
Travaux rue Louis Barthou	2 365 776 €
Travaux rue Révol	692 000 €
Travaux « La friche »	725 000 €
Réfection totale de la rue Navarrot	340 000 €

Sur 2024, je dirais on reprend les thématiques et vous avez affiché, les principales opérations qui ont été inscrites, on repart sur le budget participatif.



Vous voyez qu'il y a la cohérence de ce que j'ai dit ça ne bouge pas les montants sont les mêmes :

<u>Vivre ensemble. cadre de vie</u>	
Budget participatif	50 000 €
Programme aires de jeux	20 000 €
Aménagements du cadre de vie	103 000 €
Programme annuel de voirie	300 000 €
<u>Accessibilité</u>	
Travaux de mises aux normes	20 000 €
<u>Bâtiments</u>	
Aménagements Hôtel de Ville	60 000 €
2 ^{ème} tranche toiture Hôtel de Ville	124 000 €
Travaux gîte de Soeix	35 000 €
<u>Économies d'énergie</u>	
Travaux économies d'énergie Hôtel de Ville	60 000 €
Rénovation énergétique Espace vie sociale	32 000 €
Rénovation énergétique tribunal	100 000 €
Éclairage du stade	80 000 €
Programme d'économies d'énergie éclairage public	54 500 €
<u>Écoles</u>	
Amélioration cantine de l'Ecole Navarrot	42 000 €
Menuiseries de l'Ecole Saint-Cricq	132 000 €
<u>Revitalisation du centre-ville</u>	
Opération façades	50 000 €
O.P.A.H/R.U	50 000 €
Solde belvédère Louis Barthou	600 000 €
Travaux « La friche »	2 701 000 €

Idem pour 2025 sur les opérations, on y retrouve un certain nombre d'opérations :

<u>Vivre ensemble. cadre de vie</u>	
Budget participatif	50 000 €
Programme aires de jeux	20 000 €
Aménagements du cadre de vie	103 000 €
Programme annuel de voirie	300 000 €
Réfection rue d'Aspe	300 000 €
<u>Accessibilité</u>	
Travaux de mises aux normes	20 000 €
<u>Économies d'énergie</u>	
Éclairage du stade	80 000 €
Programme d'économies d'énergie éclairage public	54 500 €
<u>Sport, culture</u>	
Reprise toit terrasse Salle Scohy	42 800 €
Réfection grillages intérieurs Tennis	34 000 €
Réfection toiture Eglise de Saint-Pée	66 000 €
<u>Revitalisation du centre-ville</u>	
Opération façades	50 000 €
O.P.A.H/R.U	50 000 €
Travaux « La friche »	31 000 €

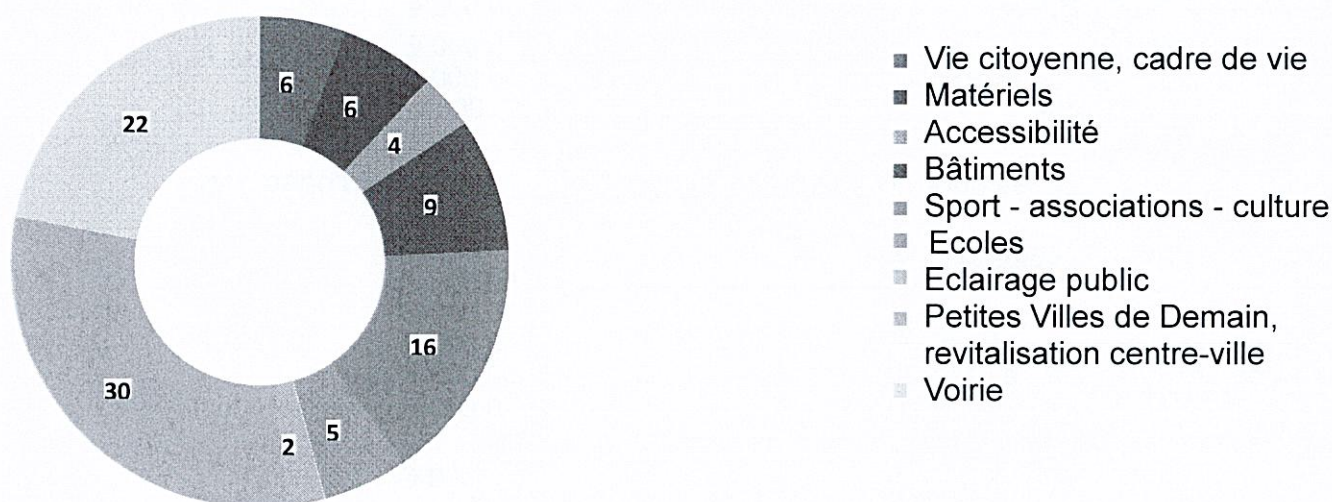


Voilà sur la prospective 2023-2025 où on affichera en 2023 un montant des investissements à hauteur de 6 409 250 €, 2024 7 327 900 €. C'est pour vous dire la concentration d'opérations qui seront faites sur les deux prochains exercices, c'est aussi pour ça que je vous ai dit en préambule de séance qu'en 2022 on avait affronté la houle, on va continuer à l'affronter en 2023.

	2023	2024	2025
Opérations	6 409 250	7 327 900	1 686 379
Subventions	1 486 742	2 200 000	500 000

2025, 1 686 379 € pour en dessous vous avez le montant des subventions ça c'est un montant des prévisions à aujourd'hui c'est à dire qu'on est en ordre de marche pour continuer à aller rechercher les plus fort taux de subventions sur les opérations que nous avons l'ambition de réaliser.

Vous avez dessous un schéma qui vous montre un peu le pourcentage qui sera réalisé sur les trois prochains exercices ou effectivement et il est normal on est complètement dans cette dynamique où des Petites Villes de Demain et la revitalisation des centres-villes sont d'actualité dans toutes les collectivités et en particulier dans la nôtre où on a su rebondir et proposer à la population de co-écrire, co-construire, un projet qu'actuellement nous menons.



Les épargnes prévisionnelles 728 331 € en 2022 c'est au moins l'ambition que nous avons eu pour terminer 2022. En 2023, on commence à bouger sec 53 000 € lorsqu'effectivement on affiche 6 004 000 € d'investissement, il ne peut pas en être autrement.

2024, 134 000 € d'épargne dette et enfin 2025, à l'issue du programme d'investissement que nous aurons eu, 20 691 €.



	2022	2023	2024	2025
Épargne de gestion	2 338 346	1 873 928	2 022 150	2 085 691
Épargne brute	2 167 599	1 603 928	1 687 150	1 645 691
Épargne nette	728 331	53 000	134 150	20 691

Ce qui est important c'est de regarder en-dessous. C'est-à-dire l'évolution des ratios de solvabilité et ensuite de la dette prévisionnelle au fur et à mesure des exercices qui vont se présenter.

L'engagement qui a été fait il n'est pas compliqué, il ne diffère pas de 2021. Nous ne dépasserons pas à la fin du mandat 14,9 millions d'euros. Certes en 2025, nous aurons une épargne de 20 691 € toutefois nous aurons un ratio de désendettement de 8,86 années, ce qui nous permettra de pouvoir assurer un certain nombre de choses et ensuite surtout emprunter si, le cas échéant, c'était nécessaire.

2022	2023	2024	2025
5,46	8,01	9,44	8,86

On s'est retrouvé quelques-uns ici, en 2008, quand nous avons pris la direction de cette maison, avec une situation où on avait une épargne de 125 000 € et un ratio de désendettement de 19 années. Les marges de manœuvre n'étaient pas du tout les mêmes.

2022, comme je vous l'ai dit, on a emprunté un 1 600 000 €, 2023, 2 600 000 €, on verra en fonction, sachant que ce montant à partir de maintenant dépend essentiellement de notre capacité, comme je dis tout à l'heure, à pouvoir réunir le plus de subventions possible sur nos opérations. Plus on aura de recettes et moins on aura à emprunter et moins ça viendra impacter notre budget de fonctionnement.

2022	2023	2024	2025
1 600 000	2 600 000	4 614 000	200 000

Je vous remercie en tout cas pour votre écoute.

M. le Maire : Merci Patrick. C'est intéressant une présentation dynamique, bonne connaissance du dossier. Alors c'est un débat sur les orientations budgétaires donc à ce stade nous aurons tout à l'heure les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, je vous passe la parole. Qui souhaite intervenir ? Oui Carine NAVARRO ?

Mme NAVARRO : Bonsoir à tous. Moi j'avais une double question concernant la page 9, à avoir quelques précisions s'il était possible concernant le filet de sécurité 2022 et poser la question si effectivement étant donné qu'il apparaît dans ce rapport Oloron Sainte-Marie rentre dans les critères d'éligibilité ou pas ?



M. MAILLET : Oloron Sainte-Marie ne rentre pas dans ces critères. Aujourd'hui ce dont Oloron Sainte-Marie bénéficie, c'est de l'amortisseur, un amortisseur et c'est ce que je revendique. C'est que les collectivités auraient dû bénéficier, comme de tout un chacun, du bouclier énergétique au niveau national. Pourquoi je m'exprime de cette façon et calmement ? Je vais m'expliquer calmement, mais je vous assure Madame NAVARRO que c'est quelque chose qui est extrêmement énervant. Pourquoi ? Parce que les collectivités représentent 72 % de l'investissement qui est fait dans ce pays. Nous priver ou plutôt nous traiter en essayant de mettre des amortisseurs sur le prix de l'énergie alors que nos gouvernants savent et vous le voyez de vous-même, 749 000 € supplémentaires dans mon budget de fonctionnement alors que d'un autre côté je vous dis qu'on va investir 25 millions d'euros. C'est quoi l'investissement pour une collectivité ? C'est le soutien de l'économie au niveau local. C'est le soutien de l'emploi au niveau local. Qu'est-ce qu'on aurait dû faire ? Qu'est-ce que nous aurions pu faire ? C'était choisir la solution de facilité de dire, mais voilà on a 749 000 € de charges supplémentaires, on va stopper nos investissements. Est-ce que ça aurait été une décision responsable ? Je ne le pense pas dans le contexte actuel où nos concitoyens sortent d'une crise sans précédent de deux ans, sont tabassés comme le sont les collectivités dans leurs bourses, l'énergie, l'alimentation, si en plus on avait abandonné le vecteur économique, c'est l'emploi qui aurait disparu. Donc il aurait été préférable, peut-être, d'être comptable des deniers distribués pendant ces trois dernières années et plutôt soutenir les collectivités que nous sommes en imposant ou plutôt en nous faisant bénéficier d'un bouclier énergétique.

L'amortisseur j'ai été voir Charlotte et je lui ai demandé si on a pu bénéficier d'un certain nombre de choses. Sur ce cas, dans le rapport ces mesures non, mais par contre en amortisseur oui ? Est-ce qu'il est à la hauteur d'un bouclier tarifaire ? Non. Est-ce que j'ai été clair ?

Mme NAVARRO : Oui, vous avez répondu, en partie, à la deuxième question que j'allais vous poser. Donc du coup juste pour avoir les informations pour le futur vote du budget, est-ce que vous pourriez me donner s'il vous plaît le numéro de ligne pour le gaz ? J'ai trouvé pour l'électricité, c'est le 60612, j'aurais aimé savoir celui du gaz si c'était possible.

M. MAILLET : D'accord. Alors je ne vais pas vous faire la réponse ce soir en Conseil municipal parce que tout simplement je vais vous avouer quelque chose, alors que d'habitude j'ai toujours mon M47 avec moi, je ne l'ai pas avec moi et fût un temps où je connaissais les fonctions et les chapitres, chapitre par chapitre, j'ai renoncé à ça, mais dès demain vous l'aurez effectivement, je vous le donnerai.

Mme NAVARRO : Merci beaucoup.

M. MAILLET : Je vous en prie.

M. le Maire : Alors est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur LABARTHE ?



M. LABARTHE : En ce qui me concerne je ne ferai pas de déclaration ce soir et donc vous savez pourquoi. Nous ne possédons pas tous les documents, on verra bien lorsqu'on aura reçu vraiment tous les documents comptables, que ce soit le compte administratif ou le compte de gestion, on pourra à ce moment-là vérifier la sincérité de vos projets.

Je voulais simplement dire que je n'interviendrai pas d'ailleurs sur le budget de l'eau et de l'assainissement pour une simple raison c'est que l'on doit se rencontrer le 27 donc aucune décision n'est prise pour le moment, on ne va pas débattre de ça. Je pense qu'on aura l'occasion d'en parler lors du vote du budget.

Justement j'avais une question à poser, mais tu as répondu, c'était par rapport aux aides que l'on pouvait avoir avec le bouclier énergétique, je t'avais posé d'ailleurs la question, c'était au mois de décembre. Voilà tu n'avais pas d'information à ce moment-là, tu viens d'y répondre, j'ai bien pris acte de ce que tu viens de dire.

Par contre j'aimerais bien avoir des précisions par rapport à l'amortisseur. Il concerne l'intégralité c'est-à-dire le budget global avec les budgets annexes ou ça ne concerne uniquement que le budget principal ?

M. MAILLET : L'amortisseur, il agit sur le prix du kilowattheure. D'accord ? Donc il agit aussi bien sur les dépenses de la Ville que sur les dépenses de l'eau et de l'assainissement.

M. LABARTHE : Ma question elle était là, je voulais savoir simplement si cela concernait simplement le budget principal ou si ça concernait aussi les budgets des régies autonomes. Très bien. J'ai la réponse.

M. le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Oui Carine NAVARRO ?

Mme NAVARRO : Juste une petite remarque concernant un tableau qui nous a été distribué. Alors il y avait une très bonne surprise, mais hélas dans les chiffres ça ne correspond pas, il manque 10 millions d'euros quand même sur la dette. Juste pour que ça soit corrigé pour le budget. Merci.

M. MAILLET : Je vous écoute Carine. Est-ce que vous pouvez me donner des précisions sur ce que vous êtes en train de nous dire ?

Mme NAVARRO : Sur la ligne de la dette, il manque un 1 devant.

M. MAILLET : C'est-à-dire ? Dette par habitant ? Je suis sur la page 17.

Mme NAVARRO : Sur l'exercice 2022, deuxième ligne. Il manque le 1 devant.

M. MAILLET : Tout à fait. Merci de nous le souligner et effectivement il faudra le corriger.

Mme NAVARRO : Cela aurait été une bonne surprise !

M. MAILLET : Oui. Je vous l'accorde !



M. le Maire : Alors Clément SERVAT ?

M. SERVAT : Merci. Donc je voudrais moi aussi remercier l'ensemble des services, plus particulièrement, Laurent PARIS et Cathy GARCÈS aussi, comme l'a fait Patrick MAILLET.

J'ai quelques questions au niveau des investissements, lorsqu'en 2021, vous avez voté l'augmentation de plus de 16 % de la taxe foncière, qui était de 12,88 % de taux communal, plus 13,47 % de part du Département, soit 26,35 % et que vous avez passé à 30,71 % pour le foncier bâti et à 33,96 % pour le non bâti, nous avons clairement indiqué que cette augmentation était d'autant plus excessive que les investissements étaient en règle générale réalisés à 80 % du budget et que votre démarche aboutissait en définitive à faire payer de l'épargne nette par les Oloronais.

Donc il est bien évident qu'en cette période de forte inflation on se dit que cette augmentation excessive de leurs impôts locaux pèse aujourd'hui lourdement sur leur pouvoir d'achat a fortiori quand ils vont voir que se profile à l'horizon cette année 2023, une nouvelle augmentation du prix de l'eau.

Même si nous avons bien compris que vous aviez procédé par rapport à votre P.P.I tel que présenté lors du D.O.B du 18 mars 2022 à une baisse de 1 million d'euros pour le ramener de 25 à 24 millions d'euros sur la durée du mandat et à reporter surtout sur 2024 des opérations prévues en 2023, il n'en demeure pas moins que plusieurs points nous inquiètent.

En effet, autant la Salle Palas n'appelle pas d'observation particulière tellement son utilité était indiscutable et indiscutée et vous pourrez d'ailleurs nous dire où en sont les perspectives de réouverture tant attendues, autant le projet Remazeilles, plus de 3 millions d'euros et de la rue du Barthou, 2,4 millions d'euros, je parle de hors taxes, certes vos chevaux de batailles médiatiques dans ce que vous appelez le « renouveau démocratique » ne nous paraissent pas avoir le même niveau d'urgence en ces temps incertains de fortes augmentations du coût des matériaux et de hausse des taux d'intérêt.

D'autant que planent encore bien des incertitudes quant aux subventions qui seront accordées, ou pas. Et d'ailleurs où en est-on du marché de l'opération démolition de l'immeuble Rouso, pour mise en place d'un belvédère ?

Partant du principe comme nous l'avions déjà rappelé l'an dernier que le D.O.B a pour objectif premier de préparer l'examen du budget en donnant aux Conseillers municipaux les informations qui leur permettront d'exercer leur pouvoir de décision lors du vote du Budget Primitif, vous auriez dû puisque prévu par l'article 107 de la loi NOTRe, nous présenter une étude relative à l'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement de toutes opérations exceptionnelles d'investissement.

Or tel n'est pas le cas dans votre rapport d'orientation budgétaire et il serait important que cette carence soit corrigée dans le budget primitif qui nous sera présenté.



En conclusion et même si nous avons tout à fait conscience que les temps sont difficiles pour les collectivités et qui n'a sans doute pas été facile de bâtir ce budget sans pour autant vouloir jouer les troubles fêtes et en laissant savourer ce sentiment de satisfaction que vous exprimez tout au long de votre rapport d'orientation budgétaire, sachez que réalisme oblige, nous sommes loin de partager cet optimisme et l'avenir nous dira ce qu'il en est.

Je vous en remercie.

M. MAILLET : Tu es dans ton rôle Clément. Je vais revenir sur certains points que tu mets en avant.

Sur l'augmentation des impôts locaux, Clément, il ne t'a pas échappé que l'augmentation n'a pas eu lieu par rapport au plan pluriannuel d'investissement. Cette augmentation elle a eu lieu pour une simple et unique chose.

C'est que durant des exercices lors du mandat auquel tu as participé, vous avez construit votre budget sur des recettes exceptionnelles, c'était les certificats d'énergie.

Vous avez construit votre budget sur un prorata de recettes que vous avez certes fait voter je parle entre autres de la taxe transport non utilisée en totalité, mais quoi qu'il en soit l'augmentation de la taxe foncière que nous avons votée en responsabilité à notre arrivée correspond ni plus ni moins aux recettes que vous avez oubliées durant six ans de vous doter pour préparer aux enjeux de demain la politique de la ville au bénéfice des Oloronais et des Oloronaises.

Au niveau de l'épargne, ne soit pas inquiet, je viens de te le démontrer. L'année dernière j'avais été extrêmement pessimiste. Tu le vois bien ? J'avais prévu 380 000 € d'épargne nette, ce soir je t'offre sur un plateau en réalité plus de 700 000 € d'épargne. Ça devrait quand même te rassurer au moins sur les perspectives d'investissement que nous avons. Ça veut dire que ce plan pluriannuel d'investissement quand on l'a monté, quand on l'a voté, de 25 millions d'euros, a pris en compte un certain nombre de choses et tu as raison de le dire. Il y a aussi des éléments de conjoncture sur lesquels malheureusement on n'a pas de mise.

Au niveau des investissements, mais l'inquiétude elle aurait pu être de notre côté de la même façon partagée. Quel était votre plan pluriannuel d'investissement durant six années ? Quel objectif vous étiez-vous fixé pour servir les Oloronais et les Oloronaises ? Est-ce que le niveau d'épargne que ce soit au niveau du budget de la Ville comme du budget de l'eau et de l'assainissement, est-ce que réellement vous vous étiez donné les moyens de pouvoir affronter les perspectives de l'avenir ? Les chiffres sont-là, ils sont têtus et ils ont même été sanctionnés par un rapport qui s'appelle le rapport de la Cour des Comptes.

Nous n'avons pas les mêmes pratiques. Chaque euro dépensé est dépensé au bénéfice des Oloronais et Oloronaises.



Je me rappelle ici même d'un dossier auquel tu as participé Clément. C'est le dossier des lotissements de Soeix et de Légugnon. Cette affaire elle s'est soldée par quoi ? Elle s'est soldée par une délibération en 2018 qui a acté 263 000 € de dépenses pour que pas un seul bloc, pas un seul tuyau, pas un seul aménagement, n'ait été fait et que pas une seule maison ne se soit construite à l'emplacement sorti peut-être de votre imagination. Mais tu as parfaitement raison, ces 263 000 € auraient été plus utiles à améliorer le niveau d'épargne durant les six dernières années.

M. le Maire : Merci Patrick. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Daniel LACRAMPE ?

M. LACRAMPE : J'avais déjà fait cette remarque l'an dernier lors du débat sur les orientations budgétaires, je la refais ce soir. Chaque fois qu'on pose une question ça enclenche un rappel de toutes les années précédentes. Tu es dans ton rôle tout à fait au même titre que nous on est dans notre rôle de poser des questions.

Là on est sur le débat parce que si on veut ressasser le passé tout à l'heure dans le document qui nous a été présenté il y avait un chiffre qui disait qu'il y avait de 2020 à 2025 une diminution de subventions de 843 000 € de mémoire comme ça c'est le chiffre est là on pourrait également rappeler que sur le mandat précédent de 2013 à 2019, c'est 3 millions et demi de subventions en moins. Ça c'est le passé, mais tu es dans ton rôle de le rappeler. Là aujourd'hui on est sur le débat d'orientation budgétaire de l'année 2023. On pose la question et on dit qu'on peut manifester une certaine inquiétude, je ne vois pas ce qu'il y a de gênant dans ce que l'on dise ça.

M. MAILLET : Absolument rien Daniel.

M. LACRAMPE : D'ailleurs par rapport à l'an dernier on avait dit que poser des questions dans cette enceinte c'était s'attirer des remarques désobligeantes et des débuts de polémiques et on avait dit, j'avais dit, qu'à l'avenir on procéderait différemment, on interrogerait directement par écrit pour avoir des réponses. Ce que l'on a fait, ce qui me donne aussi l'occasion de dire et de remercier, comme l'a fait Clément tout à l'heure, le Directeur Général des Services, Cathy GARCÈS que l'on a sollicité, on a essayé de le faire le moins souvent possible avec le moins de pression dans les délais en disant : « vous nous répondrez quand vous le pourrez », mais au moins pour avoir des éléments factuels, ce qui a été le cas pour les subventions.

Alors si c'est gênant que l'on pose des questions, il faut nous le dire à ce moment-là il y a plus de débat d'orientation budgétaire.

M. MAILLET : Non, ce n'est absolument pas gênant Daniel.

M. LACRAMPE : Si tu veux ne pas me couper cela serait très gentil et à ce moment là il y a plus de débat d'orientation budgétaire, mais on est ici pour venir entendre un cours professoral, avec beaucoup de talent, j'en conviens.

M. MAILLET : Tu n'es pas mon élève Daniel, si tu l'avais été tu n'aurais pas fait cette erreur.

M. LACRAMPE : Non, pas du tout. C'est un débat d'orientation budgétaire, on pose des questions et on souhaite des réponses.



M. le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres questions justement ? Alors Madame PASTOR ?

Mme PASTOR : Je crois que j'en ai déjà parlé l'année dernière, mais je recommence parce que vous savez que la démocratie participative est comme vous me l'aviez fait remarquer au tout début de ce mandat, c'est dans mon A.D.N, dans l'A.D.N du Collectif Citoyen et je repose la question s'il pourrait y avoir une commission extra municipale pour que les citoyens puissent s'intéresser à ces histoires de budget et qu'on soit informé vraiment, qu'il puisse y avoir des débats.

M. le Maire : Vous nous aviez aussi concédé quelques petits progrès.

Mme PASTOR : En démocratie participative ?

M. le Maire : Oui, et en concertation...

Mme PASTOR : Petits ?

M. le Maire : Ah oui, petits parce que vous n'y participez pas toujours, non plus. Parce que sur les sujets que Clément SERVAT a eu l'amabilité de traiter de chevaux de batailles médiatiques, c'est la rue Barthou, ce n'est pas rien quand même ; pendant six ans vous en avez parlé lors du dernier mandat et pas grand chose n'a été fait. Voilà de quoi s'en étonner un petit peu d'ailleurs. Pour tous ceux qui au niveau de « La friche » et de la rue Louis Barthou même de la rue de Révol et Daniel, lui, était présent, ont participé à la gestion de ces projets. Alors je sais bien Nathalie qu'on ne peut pas être présent partout, mais voilà on était peut-être pas très forts, on a peut-être des progrès à faire, mais on se soigne, on progresse.

Des commissions extra municipales, oui, on peut considérer que l'autre jour à « La friche » la présence d'une soixantaine de personnes, un samedi matin, par une température extérieure de 4 à 5 degrés, était un exemple de concertation et de démocratie participative comme celles qui sont menées d'ailleurs au niveau de la Communauté de Communes sur la transition énergétique. Alors jamais assez bien évidemment, mais une véritable concertation démocratique elle réunit l'ensemble des composantes et souvent il y a pas grand monde qui y participe et les personnes qui participent sont d'une même obédience. Ce n'est pas pour ça qu'il ne faut pas la faire au contraire, mais en tous les cas on essaye de faire le maximum.

Pour la rue Louis Barthou et pour compléter ma réponse, SERVAT à tes amabilités sur la réduction d'un chantier...

M. SERVAT : Moi c'est Clément, Monsieur le Maire...

M. le Maire : Je peux finir s'il te plaît ? Pour la réduction d'un chantier à un « cheval de bataille médiatiques », la réduction de ce chantier en cheval de batailles médiatiques se traduit par la dévolution du marché par l'E.P.F.L pour choisir l'entreprise qui va procéder à la déconstruction dans une dizaine de jours ou une quinzaine de jours. Les premiers travaux à l'intérieur pour un chantier qui va démarrer à la mi-avril.

M. LACRAMPE : On peut connaître le montant du marché de démolition, de déconstruction ?



M. le Maire : Le montant du marché de déconstruction par rapport aux coûts d'objectif a pris à peu près comme tous les marchés, comme la moyenne des marchés, une augmentation d'à peu près entre 20 et 25 %.

M. LACRAMPE : Mais 20 à 25 % par rapport à quoi ?

M. le Maire : Par rapport aux coûts d'objectif qui avaient été évalués.

M. LACRAMPE : Peut-être que tu n'as pas la réponse sous la main, mais l'important c'était de connaître le montant du marché, le montant global de ce marché pour avoir un ordre de grandeur.

M. le Maire : 584 000 €, je vous renvoie au plan de financement qui était celui de ce marché aussi.

M. LACRAMPE : D'accord, merci.

M. le Maire : Nathalie PASTOR ?

Mme PASTOR : Je suis assez étonnée en fait de la manière dont les réponses sont données et ça m'embête de dire ça, mais je ne serais pas honnête et je ne pourrais pas me regarder encore dans une glace en rentrant chez moi ce soir si je ne le disais pas. Il me semble qu'à chaque fois que quelqu'un pose une question il y a derrière quelque chose, ou on essaye, je ne sais pas de si c'est de casser les gens, ou de faire des remarques désobligeantes, ou je ne sais pas, mais franchement, c'est lourd. Me dire que moi qui suis justement dans la démocratie participative je n'ai pas assisté aux réunions de la rue Louis Barthou et de la rue de Révol alors que j'ai annoncé dans ce même Conseil municipal pourquoi je n'ai pas assisté à toutes les réunions, je trouve ça vraiment dommage.

J'entends aussi les remarques des uns des autres, vous qui êtes sur cette estrade, moi je me disais justement est-ce qu'à un moment donné, ça ne serait pas intéressant qu'on change de place, que vous qui êtes sur cette estrade veniez à notre place et qu'on fasse une tournante que ce soit les gens ici du Conseil qui viennent ici parler. Ça me dérange profondément. Vous n'arrêtez pas de dire que vous n'êtes pas des maîtres, des enseignants et que nous ne sommes pas des élèves, il n'empêche que le ressenti que j'ai moi, depuis deux ans, c'est bien celui-là.

Donc ce que je vous demande c'est vraiment de faire attention, enfin en plus là vous parlez à quelqu'un qui a fait de l'initiation à la communication non violente, à la facilitation. Je sais à quel point les mots sont importants et puissants, donc ce que je vous demande c'est de faire attention à votre manière de vous exprimer et à votre posture. C'est dans ces éléments, je sors en plus d'une formation « Valoriser son image professionnelle », et on est complètement dans la communication. J'ai eu un cours très intéressant sur ce sujet-là, il y a des postures qui sont « négatives ». Dans la démocratie participative utiliser ces formes de communication négatives a un impact très important sur la population et je représente ce soir encore beaucoup de gens qui sont en colère et qui ne comprennent pas justement votre posture et qui refusent de participer à des réunions où il y a des politiques parce qu'il y a une posture qui est là très présente et qui énerve tout le monde.



Voilà j'ai tout dit. Merci.

M. le Maire : J'adhère à ces propos Nathalie, mais vous ne voyez de l'agressivité que dans les réponses qui sont données ou est-ce qu'il vous arrive parfois d'en avoir aussi un petit peu dans les questions qui sont posées ? Voilà la question telle qu'elle a été posée. Bon on ne va pas faire un débat là-dessus ça ne vaut pas le coup parce qu'il faut quand même que vous ayez raison, que l'on s'améliore et qu'on gagne en sérénité et puis qu'on essaie chacun individuellement et collectivement de gommer tout ce qui est négatif et de rechercher en nous les raisons parfois d'un ton qui monte trop haut. Mais est-ce que sur un projet qui pourrait vous tenir à cœur parce que vous l'avez conçu et dont la mise à l'ordre du jour, dans la question qui vient d'être proposée c'est « voilà où en êtes-vous de votre cheval de bataille médiatique » est-ce que vous croyez que la violence-là elle n'est pas plus dans la question que dans la réponse qui a été apportée. Alors on ne va pas en débattre et je vous invite justement et les uns et les autres, je vous invite et les uns et les autres, à apaiser le débat, mais ne vous retournez pas que vers cette tribune.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer la parole à Jean CONTOU-CARRÈRE qui va nous parler d'une manière sereine et apaisée des régies autonomes de l'eau et de l'assainissement.

M. CONTOU- CARRÈRE : Nous allons aborder le rapport d'orientation budgétaire 2023 concernant le service de l'eau, dans un premier temps.

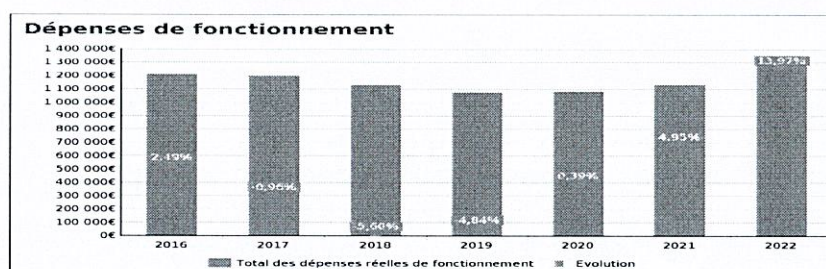
On va commencer par la section fonctionnement et on va parler des dépenses qui en 2022 sont en augmentation de 13,97 % par rapport à 2021.

Juste pour rappel, ces dépenses sont constituées :

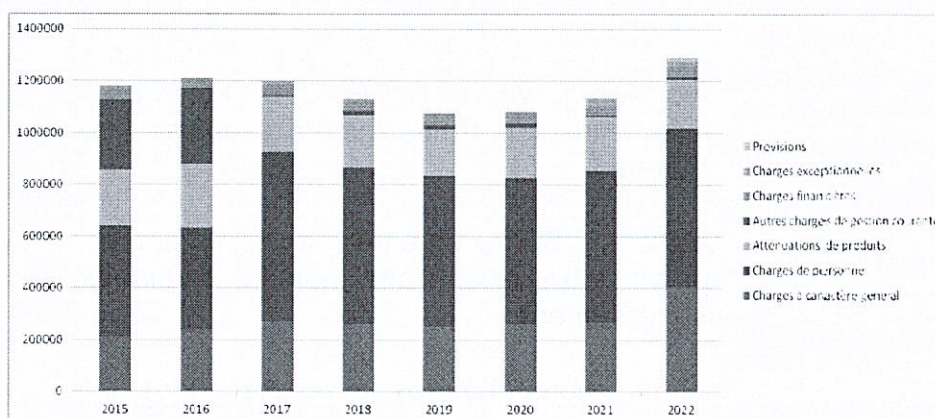
- des dépenses à caractère général et notamment les fluides avec une augmentation très importante à hauteur de 165 %,
- des charges du personnel, Patrick l'a évoqué tout à l'heure, une augmentation de plus de 4 points qui correspond à la revalorisation des salaires avec la hausse du point d'indice,
- des intérêts de la dette qui malheureusement avec les taux d'intérêt qui remontent augmentent elle aussi à hauteur de 14 %,
- du reversement de la taxe pollution que nous reversons à l'Agence de l'Eau,
- les provisions pour risques et charges.

Pour 2023, l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement est estimée à 1,73 %.

Vous avez ensuite les histogrammes reprenant les dépenses de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.



Répartition des dépenses réelles de fonctionnement

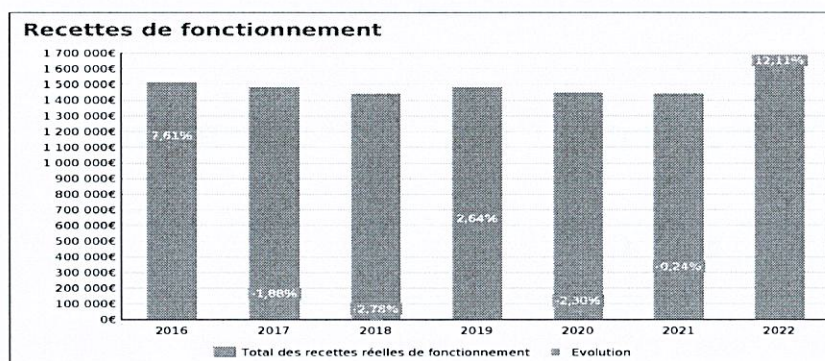


Les recettes

Pour rappel, les recettes réelles de fonctionnement sont constituées :

- des ventes d'eau aux abonnés,
- des ventes en gros aux communes et aux syndicats,
- de la redevance fixe qui est facturée à nos abonnés,
- de la facturation de la taxe pollution qui elle est reversée à l'Agence de l'Eau,
- de la facturation de travaux divers,
- du reversement par le budget de l'assainissement d'une participation au titre du personnel intervenant sur les deux services, dont deux personnes qui travaillent à mi-temps pour chaque régie.

Les recettes réelles en 2022 par rapport à 2021 ont augmenté de 12,11 %, mais compte tenu d'une recette exceptionnelle de 76 000 € qui correspond à l'indemnisation de la bache du Bager, l'augmentation serait de 6,84 %. Il est toutefois important aussi de relever une baisse de la consommation annuelle de l'ordre de 1,60 %. Alors nous le savons tous, l'eau est un bien précieux, de plus en plus précieux d'ailleurs, qui représentera et qui représente dès à présent un enjeu mondial. Donc quelque part cette baisse de consommation annuelle de l'eau est une excellente nouvelle pour notre planète et pour l'écologie, mais c'est quand même une moins bonne nouvelle pour la régie de l'eau puisque, bien évidemment, il s'agit de recettes à moins pour notre régie.



Vous avez ensuite le rappel du prix du mètre cube d'eau potable. Un rappel là-aussi, la T.V.A sur le prix de l'eau potable est de 5,5 % et viennent s'ajouter donc la taxe pollution de 0,33 €/m³, ainsi que la taxe de prélèvement sur les ressources de 0,072 €/m³.

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
0,84	0,90	0,90	0,90	0,90	0,90	0,94	1,00

A titre d'information également la part fixe qui est facturée à l'abonné :

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
36	36	36	36	36	36	36	36

Nous abordons ensuite les résultats 2022 qui correspondent au résultat cumulé de la section d'exploitation dégagée en 2022 est excédentaire à hauteur de 60 340,35 €. Le résultat d'investissement est excédentaire après intégration du report de N-1 de 814 723 €. Les R.A.R présentent un déficit de 667 000 €. Ce déficit est fort heureusement largement couvert par l'excédent d'investissement.

Vous avez ensuite comme la réglementation le stipule tout le pavé concernant le personnel, la durée effective du temps de travail 2022, les effectifs présents au 31 décembre 2022 par filière.

Durée effective du temps de travail 2022

Nombre d'agents en E.T.P au 31/12/2022	8
Durée hebdomadaire de travail de la collectivité (en heures)	35
Jours ouvrés annuels en 2022	253
Nombre de jours annuels accordés par la collectivité	25
Nombre de jours annuels accordés pour sujétions particulières	5
Décompte annuel (nombre de jours travaillés dans la collectivité)	253

Effectif au 31 décembre 2022 par filière



FILIERE	TITULAIRES			TOTAL	CONTRACTUELS	TOTAL Titulaires et Contractuels
	A	B	C			
Technique	1	0	5	6	2	8
TOTAL	1	0	5	6	2	8

Vous avez également les salaires bruts 2022 par catégorie de personnel, les masses salariales ainsi que la structure des effectifs.

Salaires bruts 2022 par catégorie de personnel

STATUTS	Salaires bruts 2022(hors charges patronales)	Répartition
Titulaires	208 068,39 €	79,25 %
Contractuels	49 559,66 €	18,88 %
Apprentis	4 921,17 €	1,87 %
TOTAL	262 549,22 €	100,00 %

Masse salariale 2022 par catégorie de personnel

Eléments de rémunération	Masse salariale 2022	Répartition
Traitements indiciaires	174 605,68 €	57,73 %
Régime indemnitaire	22 476,17 €	7,43 %
N.B.I	2 401,26 €	0,79 %
Heures supplémentaires	0,00 €	0,00 %
Autres éléments de rémunération (S.F.T, G.I.P.A, astreintes, indem comp C.S.G...)	7 551,28 €	2,50 %
Participation employeur prévoyance et santé	1 034,00 €	0,35 %
Chèques déjeuners	2 880,00 €	0,95 %
Médecine du travail	1 799,67	0,59 %
Formation	1 342,00 €	0,44 %
Charges patronales	88 365,89 €	29,22 %
TOTAL 1	302 455,95 €	100,00 %
Apprentis	4 921,17 €	6,57 %
Contractuels	41 727,85 €	55,65 %



Autres éléments de rémunération (S.F.T, G.I.P.A, astreintes, C.P, I.F.S.E...)	7 539,81 €	10,06 %
Participation employeur prévoyance et santé	292,00 €	0,39 %
Charges patronales	20 495,22 €	27,33 %
TOTAL 2	74 976,05 €	100,00 %
TOTAL GLOBAL	377 432,00 €	

La structure des effectifs

	2022	
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	6	75,00 %
Agents non titulaires permanents	2	25,00 %
TOTAL	8	100,00 %

Pour 2023 et 2024, les prévisions projetées sont les suivantes (hors remplacements) :

	2023	2024
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	7	7
Agents non titulaires permanents	1	1
TOTAL	8	8

Ensuite le tableau récapitulatif des épargnes, à l'identique de ce qu'a présenté Patrick pour le budget principal. Vous pouvez constater qu'en 2022 les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 617 000 €, les dépenses de fonctionnement à 1 283 000 €, ce qui nous permet donc de dégager une épargne brute de 334 327 € et une épargne nette de 136 590 €.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes fonctionnement	1 512 244	1 483 739	1 442 501	1 480 623	1 446 628	1 443 113	1 617 918
Dépenses de fonctionnement	1 211 691	1 200 004	1 112 066	1 070 089	1 081 083	1 133 864	1 283 591
Epargne de gestion	334 123	318 260	366 015	450 644	403 789	343 672	373 627
Epargne brute	300 554	283 734	330 435	410 534	365 546	309 249	334 327
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	19,87 %	19,12 %	22,91 %	27,73 %	25,27 %	21,43 %	20,66 %
Epargne nette	181 864	157 679	198 126	264 726	212 616	149 248	136 590

Concernant maintenant les investissements, l'élaboration du schéma directeur d'adduction d'eau potable mutualisé, donc en 2019, avait fait apparaître la nécessité de réaliser des travaux pour un montant global estimé alors à 6,5 millions d'euros sur 15 ans, et notamment le remplacement en priorité des canalisations vétustes d'adduction (réseau source du Lourtau/bâche du Bager puis bâche/réservoir de Soeix).



Le remplacement de cette canalisation reliant le Lourtau à la bêche du Bager et desservant la Ville d'Oloron Sainte-Marie, ainsi que quatre communes et trois syndicats riverains doit maintenant être réalisés en priorité. Le maître d'œuvre que nous avons désigné en 2022 a effectué des études complémentaires afin de prendre en compte l'amélioration de la desserte et notamment en termes d'énergie électricité et fibres.

Les travaux engendrés par cette amélioration couplés à l'augmentation du coût des matériaux induisent une augmentation du coût de l'opération qui est réévaluée à 1 960 000 € H.T. Ces travaux débuteront en 2023 et s'étaleront sur deux exercices. Il est rappelé que cette opération fait l'objet d'une AP/CP qui sera revue lors du vote du budget.

Ces travaux seront suivis, dans un deuxième temps, par le remplacement de la canalisation qui relie la bêche du Bager au réservoir de Soeix pour un coût réévalué à 4 000 000 € H.T. Ceux-ci pourront être réalisés par tranche à compter de 2025.

Il est à noter toutefois que malgré un travail réalisé sur les dépenses de personnel et les dépenses courantes, l'augmentation des matériaux et des fluides (électricité notamment) a fortement dégradé la capacité de financement du service de l'eau.

La réalisation de ces travaux engendrera une augmentation du prix du m³ d'eau dès 2023, de l'ordre de 40 centimes d'euros.

Les ratios de désendettement ainsi dégagés actuellement estimés à 6,8 pour 2023, 7,9 pour 2024 et 8,1 pour 2025. Enfin, il est important également de noter, qu'une étude portant sur la mise en place d'un tarif social sera lancée dès 2023.

Nous abordons ensuite la partie de la dette, à savoir qu'au 1^{er} janvier 2023, elle s'élève à 2 804 556 € et vous avez le tableau récapitulatif de cette dernière.

Prêteur	Capital restant dû	Nombre d'emprunts	% du capital restant dû
CAISSE D'EPARGNE	657 317 €	4	23,44 %
CAISSE DES DEPÔTS	471 250 €	1	16,80 %
CREDIT MUTUEL	229 120 €	1	8,17 %
CREDIT AGRICOLE	31 669 €	1	1,13 %
AGENCE FRANCE LOCALE	1 180 000 €	2	42,07 %
ADOUR GARONNE	235 200 €	1	8,39 %
TOTAL	2 804 556 €	10	100,00 %

Et enfin nous terminons avec un tableau de prospective répertoriant les opérations envisagées sur 2023, 2024, 2025. Les emprunts que devra réaliser la régie de l'eau pour réaliser ces travaux, ainsi que les ratios de désendettement.



	2023	2024	2025
OPERATIONS			
Travaux Rue Barthou	12 500 €		
Travaux Rue Révol	50 000 €		
Travaux de la canalisation source de l'Ourteau à Bâche du Bager	800 000 €	1 210 000 €	
Travaux de la canalisation Bâche du Bager à Réservoir de Soeix (400 000/an à/c 2025)			400 000 €
Etudes	3 500 €		
Compteurs	4 000 €		
Matériels de mesure	10 000 €		
PGSSE	35 000 €		
Travaux divers	35 000 €		
EMPRUNTS	510 000 €	940 000 €	170 000 €
RADIOS DE DESENETTEMENT	6,8	7,9	8,1

Voilà pour le service de l'eau.

M. LABARTHE : Je peux répondre par rapport au service de l'eau ?

M. le Maire : D'accord.

M. LABARTHE : Alors je suis assez surpris par ce que je viens d'entendre. J'ai dit tout à l'heure que je n'interviendrais pas puisque nous avons des décisions à prendre au Conseil d'exploitation. Vous annoncez aujourd'hui l'augmentation alors qu'on ne s'est pas réuni et que nous ne l'allons pas voter. C'est inadmissible ! Inadmissible ! Il était prévu lorsqu'on s'est quitté et d'ailleurs sur le rapport que l'on a reçu c'était une augmentation entre 30 % et 45 %. Aujourd'hui vous annoncez un chiffre alors qu'on ne l'a même pas voté. On n'a pas voté, on ne s'est pas réuni, on se réunit le 27 pour en discuter. C'est inadmissible ! C'est la première fois que je vois ça.

M. le Maire : Il me semble André avoir entendu Jean CONTOU-CARRÈRE dire qu'effectivement l'augmentation, compte tenu des chiffres qu'il a donné, pourrait s'établir à une fourchette.

M. LABARTHE : On ne donne pas un chiffre, on parlait de pourcentage. Il devait y avoir une discussion, alors ça sert à quoi. C'est pour répondre d'ailleurs au Conseil d'exploitation, ce n'est pas la peine puisque de toute manière c'est déjà annoncé, c'est déjà fait donc voilà je ne participerai pas au Conseil d'exploitation ni à celui de l'assainissement, mais je trouve quand même que c'est antidémocratique. C'est la première fois que je vois ça.

M. le Maire : Alors admet quand même André que pour la clarté du débat et que pour la bonne compréhension des choses, parler d'une fourchette en euros ça a plus de signification pour les gens qui nous écoutent que parler d'un pourcentage. Il me semble que ça parle davantage quand on dit que les orientations nous amènent à penser que lors du budget...

M. LABARTHE : Je ne peux pas accepter ça, je regrette.

M. le Maire : Oui, mais bon...



M. LABARTHE : On aurait pu en débattre, on a eu un Conseil d'exploitation, il n'y a pas longtemps, ça remonte à 15 jours, on aurait pu très bien à ce moment-là pourquoi pas le définir, mais on annonce ce soir 40 centimes d'augmentation, alors qu'on était parti sur des pourcentages. Ça sert à quoi d'avoir un Conseil d'exploitation ? Moi je ne comprends pas. Alors à partir de maintenant je ne siégerai plus, vous n'aurez qu'à faire vos petites salades ensemble et puis on en débattera en Conseil municipal.

M. le Maire : Elle est où l'agressivité Nathalie là ? C'est éminemment technique alors j'invite Jean à détailler les sigles que tout le monde ne comprend pas...

M. LABARTHE : Quand on parle d'agressivité pardon chacun a le droit de s'exprimer comme il l'entend alors il y a des gens qui parlent fort ce n'est pas parce qu'on parle fort qu'on agresse les gens...

M. le Maire : Qu'on est méchant, c'est vrai...

M. LABARTHE : Et qu'on les méprise. Je crois que j'ai des bons rapports avec tout le monde ici je n'ai jamais eu de problème en commission, je dis ce que je pense parce que je suis comme ça, c'est ma nature, il faut dire les choses aussi que l'on a sur le cœur, quand on a des choses à dire il faut le dire. Et parfois je suis un peu dur c'est vrai au niveau de l'environnement, mais moi ça m'a fait marrer parce que ça fait 40 ans que je me bats, il n'y avait personne maintenant il y a beaucoup de monde, c'est tant mieux je ne fais que le dire, mais j'ai passé aussi des années où j'étais seul et souvent d'ailleurs porté en dérision que la planète n'était pas en danger à Oloron Sainte-Marie, je l'ai entendu plus d'une fois alors maintenant tout le monde est écolo et ceci et cela très bien, je suis très fier, mais alors des fois on peut être un petit peu aussi énervé par rapport à ça.

M. le Maire : Jean ?

M. CONTOU-CARRÈRE : Oui je vais te répondre André. Effectivement en Conseil d'exploitation nous avons parlé d'estimation, donc en pourcentage. Quelle est la première chose que tu as faite en Conseil d'exploitation André ? Tu as transformé ces pourcentages en euros et tu as été le premier à nous dire en Conseil d'exploitation « si j'ai bien compris, le montant du prix de l'eau sera de tant ». Donc effectivement on s'est dit pourquoi pas puisque c'est toi, tu ne vas pas me dire le contraire aujourd'hui. Voilà ce que tu as fait lors du dernier Conseil d'exploitation, nous étions tous présents.

M. le Maire : Bien on peut peut-être passer à la suite. Oui, naturellement ça parle davantage André.

M. LABARTHE : C'était par rapport à ma facture, on n'était pas d'accord, j'avais ma facture d'eau potable avec moi, je n'étais pas d'accord sur le prix m³ voilà et je l'ai ici encore. Lorsque vous étiez en train de dire parce que de toute manière lorsque vous prévoyez le prix de l'eau vous ne comptez pas l'intégralité des taxes, par exemple la taxe fixe. Je vais vous lire ce que j'ai reçu, l'échéancier d'un montant de 360,30 € pour 81 m³ d'eau et là j'ai dit de toute manière parce que nous n'étions pas d'accord déjà depuis l'an dernier vous avez des chiffres, vous annoncez 4,10 ou je ne sais pas quoi. J'ai fait le calcul il est simple vous pouvez le faire ça fait



4,44 à 8,44, ça fait 4,44 €. Voilà je parlais de ça, ce n'est pas la même chose ce dont j'ai parlé. Je parlais de l'augmentation, on n'était pas d'accord. Vous affichez des prix à 4,06 € ou quoi que ce soit, c'est faux. Ce que je demande moi d'ailleurs à tous les gens qui nous écoutent de prendre leur facture d'eau et de faire la division, ils vont bien voir. Ça c'est le prix que paye le consommateur Oloronais. Je n'ai pas parlé de 40 centimes, j'ai parlé de ça. Quand te parle de 4,44 c'est parce qu'on n'était pas d'accord par rapport à ce que vous annonciez. C'est tout.

M. le Maire : Bien allez.

M. LABARTHE : Il ne faut pas dire n'importe quoi.

M. LACRAMPE : Je peux apporter une précision ?

M. le Maire : Oui.

M. LACRAMPE : Puisque je fais partie, je participe à la régie, moi je ne suis pas choqué que Jean transforme des pourcentages en euros et tout à l'heure quand tu m'as dit qu'il y avait une augmentation de 20 % je t'ai dit ça fait combien. Je préfère, ça parle plus à tout le monde.

M. le Maire : C'était parce qu'à 20 000 € près je n'étais pas sûr de mon coup. Je ne voulais pas dire une bêtise.

M. LACRAMPE : C'est pour ça que j'ai insisté pour avoir le montant. Ce qu'a peut-être voulu dire Jean, l'autre jour effectivement André a raison, on a discuté sur un pourcentage d'augmentation qui pouvait se situer entre 35 et 45 %. Peut-être que Jean a voulu dire tout à l'heure que ces 35 à 45 % pouvaient se situer aux environs de 0,40 centimes d'euros, ce qui veut dire que le montant peut-être n'est pas totalement arrêté qui sera arrêté définitivement à la prochaine régie. C'est ça ?

M. le Maire : Au lendemain de la réunion du Conseil d'exploitation.

M. CONTOU-CARRÈRE : C'est tout à fait ça Daniel et il nous a semblé, Monsieur le Maire l'a dit, que c'était quand même beaucoup plus parlant pour l'ensemble des Oloronaises et des Oloronais qui nous écoutent d'annoncer concrètement en termes d'euros ce que pourrait être bien, au conditionnel, de l'ordre de l'augmentation. Ensuite je ne voudrais surtout pas faire de polémique avec toi André parce que je dois avouer que je n'ai pas tout compris dans tes explications, mais il faut que les personnes comprennent. Alors tu nous dis qu'on ne parle pas des taxes, je les ai évoquées tout à l'heure, j'ai évoqué la T.V.A à 5,5 %, de la taxe pollution à 0,33 et de la taxe des ressources. Donc je pense qu'on est le plus transparent possible. J'ai également dit qu'il y avait la part fixe facturée, sauf que tu fais une erreur de calcul, à mon sens.

M. LABARTHE : Pourquoi ?

M. CONTOU-CARRÈRE : Je vais t'expliquer pourquoi. La part fixe notamment elle est par définition fixe donc si tu divises la part fixe par exemple de 36 € pour 100 m³ tu vas rajouter 3,60 au prix.

M. LABARTHE : Dans la facture la part fixe est incluse.



M. CONTOU-CARRÈRE : Oui, mais toi tu divises après le coût total, sauf que tu as une part fixe de 36 € pour 100 m³ tu vas rajouter au prix de l'eau 0,36. Par contre, la part fixe sera la même pour celui qui va consommer 200 m³, mais elle va chuter à 0,18 et celui qui au contraire ne consomme que 20 m³ ça va lui faire grimper le prix de l'eau. Tes calculs sont faux.

M. LABARTHE : Mais qu'est-ce que tu racontes ?

M. le Maire : Bien, moi je vous invite sur la part fixe André...

M. LABARTHE : Le prix du m³ ne change pas. Il est de 4,44 que tu consommes 10 litres, 100 litres, ou 1 000 litres, c'est exactement pareil, le prix du m³ est toujours le même. D'accord ? Et dans le prix du m³ on y rentre la taxe fixe. C'est ce que j'ai dit l'année dernière, tu ne l'avais pas compris et là encore tu ne l'avais pas compris puisque dans ta facture quand tu fais la division tu retrouves le prix et dans le prix il y a la taxe fixe qui est incluse. C'est simple.

M. CONTOU-CARRÈRE : C'est simple, sauf que tu te trompes et que je maintiens ce que j'ai dit mathématiquement parlant.

M. MAILLET : Je voudrais qu'on resitue le contexte dans lequel on est. On est dans le débat d'orientation budgétaire, ça veut dire qu'on est tous d'accord à présenter des pourcentages, des montants, ce sont des orientations budgétaires. Rien ne nous empêche de transformer des pourcentages en montant. Je l'ai dit tout à l'heure on est dans la construction budgétaire, à l'issue de ce débat d'orientation budgétaire se feront un certain nombre de choses, pour l'eau et l'assainissement elles se feront au travers des Conseils d'exploitation et il y aura des décisions qui seront proposées par le Conseil d'exploitation au Conseil municipal. Je rappelle que seul le Conseil municipal est souverain dans ses décisions. D'accord ? Tout à l'heure quand on a présenté le débat d'orientation budgétaire personne n'a pris ombrage sur la présentation, par exemple, des chiffres 2022 alors qu'ils n'ont été ni constatés, ni votés, au sein de cette instance, mais ça fait partie de la règle du débat d'orientation budgétaire, Daniel en a rappelé un certain nombre à un moment donné, c'est à dire qu'on doit faire de la prospective et on doit se rapprocher au plus près des informations qu'on a collectées. Donc excuse-moi de te le dire André ta réaction est, voilà c'est ta réaction, je trouve qu'elle est excessive au regard du déroulé du débat d'orientation budgétaire où d'année en année on fixe un certain nombre de choses, certains parlent en pourcentage, d'autres parlent en montant, mais c'est la règle et ça fait partie de la règle du débat d'orientation budgétaire. Donc n'y prend pas offense, n'appelle pas au scandale, on est tout à fait dans la règle du débat d'orientation budgétaire.

M. le Maire : Bien merci. Alors je vous propose de passer maintenant à l'assainissement. Allez Jean !

M. CONTOU-CARRÈRE : Donc nous allons suivre le même schéma pour l'assainissement, section fonctionnement. Concernant les dépenses en 2022, les dépenses réelles de fonctionnement sont en augmentation par rapport à l'exercice 2021 de plus 18,16 %. Un rappel des dépenses réelles de fonctionnement qui sont constituées :

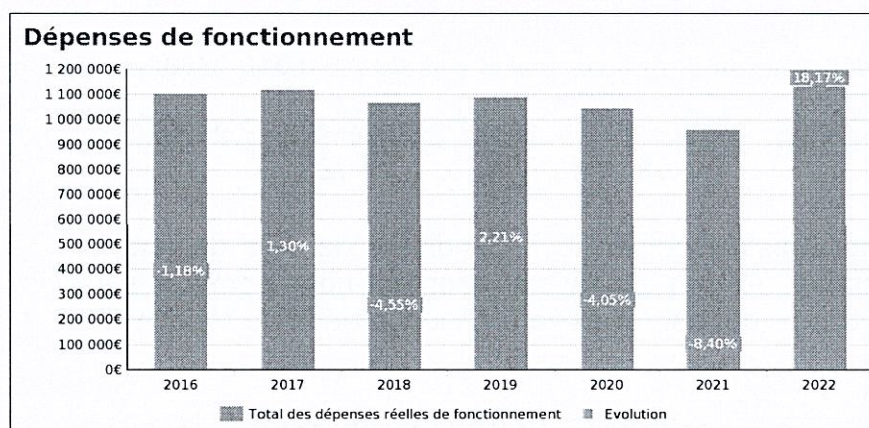
- des dépenses à caractère général et notamment de la consommation de l'électricité + 23,76 %, du carburant + 59,38 % et des prestations de services,



- les charges de personnel, à l'identique donc de la régie de l'eau, sont en augmentation de 12,14 %,
- les intérêts de la dette augmentent également en hauteur de 6,30 %,
- la redevance pour modernisation des réseaux de collecte,
- les provisions pour risques et charges.

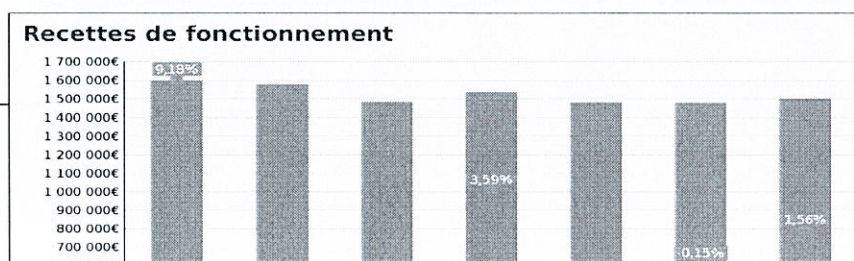
Pour 2023, l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement est estimée à 13,45 %. Elle touche particulièrement les charges à caractère général, avec un coût de l'électricité qui est multiplié par deux.

Comme pour la régie de l'eau, vous avez les histogrammes des dépenses de fonctionnement.



Nous allons aborder maintenant les recettes, à savoir les recettes réelles de fonctionnement qui sont constituées pour l'assainissement :

- de la redevance payée par les abonnés (parts variables et fixes),
- de la taxe de raccordement,
- de la redevance pour modernisation des réseaux reversée à l'Agence de l'Eau,
- de la facturation de travaux divers,
- des primes d'épuration reversées par l'Agence de l'Eau,
- de la contribution de l'usine LINDT (dans le cadre d'une convention de rejet où l'industriel paie au réel la pollution transférée à la station d'épuration).





Pour 2022, les recettes réelles donc sont en augmentation très légère de + 1,55 %.

Vous avez là-aussi comme tout à l'heure le prix du m³ d'eau assaini.

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1,78	1,78	1,78	1,78	1,78	1,78	1,78	1,90

Je le répète pour l'assainissement la T.V.A diffère de celle de l'eau puisque pour la régie de l'eau la T.V.A était à 5,5 % pour l'assainissement nous sommes sur une T.V.A à 10 % et la redevance de collecte qui est reversée à l'Agence de l'Eau s'élève à 0,25 centimes d'euro par m³.

Vous avez également la part fixe H.T de 2022 qui n'a pas bougé qui reste à 14,85 €.

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
-	14,85	14,85	14,85	14,85	14,85	14,85	14,85

Concernant les résultats 2022 de la section d'exploitation dégagés en 2022 sont déficitaires à hauteur de 48 325 €. Le résultat d'investissement lui est excédentaire après intégration du report de N-1 de 767 612 €. Les R.A.R présentent un déficit de 741 557 €. Ce déficit est couvert par l'excédent d'investissement.

Le pavé du personnel avec la durée effective du temps de travail 2022, les effectifs présents en 2022 par filière, les salaires bruts, la masse salariale, la structure des effectifs à l'identique de ce que nous avons vu tout à l'heure.

Durée effective du temps de travail 2022 :



Nombre d'agents en E.T.P au 31/12/2022	8
Durée hebdomadaire de travail de la collectivité (en heures)	35
Jours ouvrés annuels en 2022	253
Nombre de jours annuels accordés par la collectivité	25
Nombre de jours annuels accordés pour sujétions particulières	5
Décompte annuel (nombre de jours travaillés dans la collectivité)	253

Effectif au 31 décembre 2022 par filière :

FILIERE	TITULAIRES			TOTAL	CONTRACTUELS	TOTAL Titulaires et Contractuels
	A	B	C			
Technique	1	0	5	6	2	8
TOTAL	1	0	5	6	2	8

Salaires bruts 2022 par catégorie de personne :

STATUTS	Salaires bruts 2022(hors charges patronales)	Répartitio n
Titulaires	208 068,39 €	79,25 %
Contractuels	49 559,66 €	18,88 %
Apprentis	4 921,17 €	1,87 %
TOTAL	262 549,22 €	100,00 %

Masse salariale 2022 par catégorie de personnel :

Eléments de rémunération	Masse salariale 2022	Répartition
Traitements indiciaires	174 605,68 €	57,73 %
Régime indemnitaire	22 476,17 €	7,43 %
N.B.I	2 401,26 €	0,79 %
Heures supplémentaires	0,00 €	0,00 %



Autres éléments de rémunération (S.F.T, G.I.P.A,astreintes, indem comp C.S.G...)	7 551,28 €	2,50 %
Participation employeur prévoyance et santé	1 034,00 €	0,35 %
Chèques déjeuners	2 880,00 €	0,95 %
Médecine du travail	1 799,67	0,59 %
Formation	1 342,00 €	0,44 %
Charges patronales	88 365,89 €	29,22 %
TOTAL 1	302 455,95 €	100,00 %
Apprentis	4 921,17 €	6,57 %
Contractuels	41 727,85 €	55,65 %
Autres éléments de rémunération (S.F.T, G.I.P.A,astreintes, C.P, I.F.S.E...)	7 539,81 €	10,06 %
Participation employeur prévoyance et santé	292,00 €	0,39 %
Charges patronales	20 495,22 €	27,33 %
TOTAL 2	74 976,05 €	100,00 %
TOTAL GLOBAL	377 432,00 €	

La structure des effectifs :

	2022	
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	6	75,00 %
Agents non titulaires permanents	2	25,00 %
TOTAL	8	100,00 %

Concernant les épargnes, les recettes de fonctionnement 2022 s'élèvent à un 1 500 000 €, les dépenses de fonctionnement à 1 128 000 €, ce qui permet de dégager une épargne brute de 373 165 € par contre en 2022 l'épargne nette est négative à hauteur de - 965,37 €.

Recettes fonctionnement	1 601 785	1 576 59	1 483 56	1 536 82	1 481 22	1 479 003	1 502 017
Dépenses de fonctionnement	1 101 398	1 115 66	1 057 21	1 078 30	1 034 30	953 352	1 128 852
Epargne de gestion	567 262	522 47	477 89	503 96	489 52	564 533	414 499
Epargne brute	500 386	460 93	426 34	458 51	446 91	525 651	373 165
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	31,24 %	29,24	28,74	39,84	30,17	35,54 %	24,84 %
Epargne nette	215 713	170 82	130 76	146 02	96 87	170 748	- 965,37

Concernant maintenant la section investissement, le schéma directeur de l'assainissement proposait un plan d'investissement estimé à 9 millions d'euros sur 15 ans. Il prenait en compte



notamment la suppression des arrivées d'eau parasite, la mise en séparatif et l'optimisation des équipements notamment de la station d'épuration, des déversoirs ainsi que des pompes de relevage.

Des travaux sont réalisés régulièrement depuis 2019 pour mettre le réseau en conformité avec le schéma directeur dont je viens de parler. Toutefois, la situation de crise que nous connaissons depuis 2022 compromet la poursuite de ces travaux. Le résultat déficitaire dégagé en 2022, donc nous venons de parler, oblige à revoir le plan d'investissement. La priorité sera donnée à l'achèvement des travaux en cours.

Toutefois, des crédits seront ouverts pour, notamment, réaliser des travaux rue Louis Barthou et rue de Révol et pour effectuer une actualisation du Schéma Directeur des eaux usées afin de reprioriser les travaux sur notre station d'épuration. Par ailleurs une étude portant sur la mise en place d'un système en autoconsommation sera menée au niveau de la station d'épuration afin de réduire les coûts de fonctionnement. C'est une étude que nous faisons sur une éventuelle pose de panneaux photovoltaïques et dont la production viendrait donc de se défalquer de nos factures énergétiques.

Toutefois, là-aussi malgré un travail réalisé sur les dépenses de personnel et dépenses courantes, l'augmentation des matériaux et des fluides et notamment l'électricité, Patrick l'a dit tout à l'heure, multiplié par deux, dégrade la capacité de financement du service de l'assainissement.

Une augmentation du prix du m³ de l'eau assainie est donc nécessaire estimé, je vais faire plaisir à André, entre 28 et 35 %, ce qui pourrait se caractériser sur une augmentation de l'ordre de 60 centimes d'euros. Je dis bien de l'ordre de, comme l'a bien précisé Daniel tout à l'heure, 60 centimes donc par m³ d'eau assainie et qui interviendra donc dès 2023 et qui permettra surtout la reprise des programmes d'investissement dès 2024 à hauteur de 800 000 € par an.

Les ratios de désendettement ainsi dégagés sont actuellement estimés à 5,7 pour 2023, 5,6 pour 2024 et 6 pour 2025. Enfin, à l'identique de la régie de l'eau, une étude portant sur la mise en place d'un tarif social sera lancée en 2023.

Vous avez également le tableau de prospective avec les opérations 2023, 2024 et 2025, les emprunts afférents et les ratios de désendettement en découlant.

	2023	2024	2025
OPERATIONS			
Travaux Rue Barthou	50 000 €		
Travaux Rue Révol	50 000 €		
Audit énergétique	2 500 €		
Télérelève	7 175 €		
Matériels	14 500 €		
Modernisation postes de relevage	15 000 €		
Actualisation du schéma directeur	100 000 €		
Mise en conformité STEP et déservoirs d'orages		100 000 €	150 000 €
Mise en séparatif EU/EP Avenue de Lasseube		400 000 €	



Aménagement hangars aire de compostage (autoconsommation)		250 000 €	
Travaux raccordements divers		50 000 €	
Rénovation réseau EU (suppression arrivée eaux parasites)			650 000 €
EMPRUNTS	55 000 €	600 000 €	550 000 €
RADIOS DE DESENDETTEMENT	5,7	5,6	6

Concernant la dette, au 1^{er} janvier 2023, elle s'élèvera à 3 522 754 € avec la répartition que vous avez dans le tableau ci-dessous.

Prêteur	Capital restant dû	Nombre d'emprunts	% du capital restant dû
CAISSE D'EPARGNE	813 078 €	4	23,08 %
CREDIT FONCIER DE FRANCE	370 000 €	1	10,50 %
CREDIT AGRICOLE	224 489 €	1	6,37 %
CREDIT MUTUEL	61 187 €	1	1,74 %
DEXIA CL	40 000 €	1	1,14 %
AGENCE FRANCE LOCALE	2 014 000 €	5	57,17 %
TOTAL	3 522 754 €	13	100,00 %

M. le Maire : Merci Jean pour ce rapport circonstancié, est-ce qu'il appelle des commentaires de votre part ? Plus aucun commentaire ? J'imagine que les commentaires que vous avez faits sur l'eau se portent un petit peu sur ça aussi. Donc Sami BOURI qui me demande la parole.

M. BOURI : Oui merci Monsieur le Maire. Je voudrais revenir sur le chantier que nous ouvrons de la tarification qu'on dit sociale, mais en fait c'est peut-être un peu plus subtil que ça même si évidemment nous allons aller vers le social. Il s'agit bien évidemment ça a été dit de faire en sorte que ce bien commun qui appartient à toutes et à tous et auquel chacune et chacun doit accéder de façon absolue, c'est une évidence, soit protégée et donc un des leviers certainement c'est la tarification incitative à le consommer avec modération sinon en sobriété dans des temps de raréfaction accrue. J'aimerais bien que dans le mot « accru » il y a le mot « cru » qu'à la limite, mais pas du tout puisque on a des taux de pluviométries hivernales qui sont extrêmement inquiétants pour la suite.

Cette tarification incitative est en même temps sociale, on peut même parler de tarification éco-solidaire. Au passage dire que nous sommes très proches, mercredi prochain, il y aura la Journée mondiale de l'eau, c'est une préoccupation mondiale, bien évidemment, depuis plusieurs décennies désormais.

Il s'agit de quoi ? Il s'agit de rendre le tarif du m³ d'eau progressif, c'est-à-dire de plus en plus élevé au fur et à mesure que l'on le consomme et donc que l'on satisfait des besoins qui sont de nature différente. Au début évidemment de notre consommation nous satisfaisons des



besoins élémentaires qui sont ceux de l'hydratation, de la nourriture, évidemment, de l'hygiène personnelle et tout simplement de la propreté de nos espaces de vie et puis ensuite on peut avoir des usages qui sont d'agrément pensons à des plantations personnelles privées, voire de luxe, quand il s'agit de remplir sa piscine personnelle privée, voire son spa, j'ai pensé aussi au bassin à carpe du Japon.

Cette tarification, et bien la métropole de Montpellier vient de la mettre en place sans doute prenant appui sur les résultats de l'expérimentation qui a eu lieu pendant deux ans, je crois dans 50 communes, c'est quelque chose qui est tout à fait favorable et il faut le faire, mais il faut le faire de façon rigoureuse pour vraiment satisfaire les objectifs qui sont de la justice sociale et de la précaution environnementale, donc le fil vert est notre fil rouge, nous continuons, Patrick l'a dit, apporter ce que nous avons apporté sur ce mandat. Le faire sérieusement, rigoureusement, c'est donc identifier les seuils pertinents de consommation qui font passer d'un seuil de tarif à un autre passé donc d'un type de consommation satisfaisant des besoins alimentaires, à des besoins de type d'agrément on voit des besoins carrément de luxe chacun et chacune en droit, évidemment, de consommer du luxe, mais à ce moment-là c'est à titre personnel, renforcé, bien évidemment, qu'il faut le faire.

On va donc étudier très sérieusement, précautionneusement et rigoureusement, mais on essaiera, les consommations, bien évidemment, on pourra le faire aussi en comparant les consommations des villes de notre strate et aussi de notre composition socio-économique.

Voilà il s'agit d'un chantier difficile, mais c'est un chantier absolument nécessaire.

M. le Maire : Bien ; merci Sami. On fera du benchmarking pour parler béarnais du côté de Montpellier et d'ailleurs sur d'autres initiatives de ce type-là qui prennent en compte effectivement à la fois la sobriété, mais on est un peu dans une boucle infernale parce que la sobriété ça veut dire moins de recettes, mais il faut quand même être plus sobre et plus attentif à nos consommations d'eau et puis surtout veiller à ce que socialement ça ne crée pas des disparités.

Il est exposé à l'assemblée qu'en vertu de l'article 11 de la loi du 6 février 1992 et de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n° 2015-991 du 7 août 2015, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Conformément au décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, le Rapport d'Orientation Budgétaire contenant des données synthétiques sur la situation financière de la Commune a été établi pour servir de support au débat.

Le Débat d'Orientation Budgétaire permet d'informer de la situation financière de la commune et de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du Budget Primitif, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (dépenses de personnel, avantages en nature, temps de travail).



La délibération spécifique du Débat d'Orientation Budgétaire ainsi que le Rapport d'Orientation Budgétaire seront, conformément à la loi, transmis à la Communauté de Communes du Haut-Béarn et mis en ligne sur le site Internet de la commune.

Après avoir entendu ce rapport,

Et en avoir débattu,

Votre assemblée est invitée à :

- **PRENDRE** acte de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire,

- **CONFIRMER**, par un vote, la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire le 17 mars 2023 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023.

M. le Maire : Alors est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Qui est contre le fait qu'il n'y a pas eu de débat sur les orientations budgétaires ? J'imagine personne ? Qui s'abstient ? J'imagine personne et donc le vote est unanime pour dire que ce débat c'est tenu et je vous en remercie.

Le rapport est adopté à l'unanimité.



4 – LOCATION DE LOCAUX NUS « LA FRICHE » – EXERCICE DE L'OPTION D'ASSUJETTISSEMENT A LA T.V.A

M. MAILLET : Il est rappelé que dans le cadre du projet « La Friche », la Ville d'Oloron Sainte-Marie doit conclure avec un tiers un bail en l'état futur d'achèvement pour la location de locaux nus situés 14 avenue Sadi Carnot à Oloron Sainte-Marie.

Les personnes qui donnent en location des locaux nus pour les besoins de l'activité d'un preneur, que celui-ci soit ou non assujetti à la T.V.A, peuvent sur leur demande opter pour l'assujettissement à la T.V.A, conformément à l'article 260 (2°) du Code Général des Impôts (C.G.I).

Il est précisé que le bail ainsi conclu mentionnera que le loyer est soumis à la taxe sur la valeur ajoutée au taux légal en vigueur.

Ainsi, la Ville facturera au preneur la T.V.A exigible sur le loyer relatif à ce bail. En contrepartie, la T.V.A qui sera acquittée par la Ville sur les dépenses relatives à ces locaux pourra être déduite.

Il vous est donc proposé d'opter pour l'assujettissement à la T.V.A au régime réel normal à compter du 1^{er} janvier 2023 pour le service de location de murs nus afférent au local « La Friche », sis à Oloron Sainte-Marie, 14 avenue Sadi Carnot, étant précisé que les déclarations seront trimestrielles, et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les déclarations nécessaires à cet effet.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **DÉCIDER** d'opter pour l'assujettissement à la T.V.A, au régime réel normal (déclaration trimestrielle), à compter du 1^{er} janvier 2023, pour le service de location de murs nus afférent au local « La Friche », sis 14 avenue Sadi-Carnot à Oloron Sainte-Marie,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à faire le nécessaire auprès des services fiscaux pour demander cet assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

M. le Maire : Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole pour avoir des précisions sur ce rapport ? Si ce n'est pas le cas je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.



5 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES

M. le Maire : Les membres de la Commission prévue à l'article L. 19 sont nommés par arrêté du Préfet pour une durée de 3 ans.

Pour les communes de plus de 1 000 habitants, la Commission de Contrôle est composée de 5 conseillers municipaux répartis comme suit :

- 3 Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de siège, pris dans l'ordre du tableau, parmi les membres prêts à participer aux travaux de la Commission.
- 1 conseiller de la 1^{ère} liste minoritaire (même organisation).
- 1 conseiller de la 2^{ème} liste minoritaire (même organisation).

Aucun Conseiller municipal ne peut être membre de la Commission de Contrôle de la Commune s'il est Maire, adjoint titulaire d'une délégation, quelle qu'elle soit, de signature de compétence, ou Conseiller municipal titulaire d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

La suppléance des membres de la Commission de Contrôle

Les membres suppléants de la Commission de Contrôle sont désignés dans les mêmes conditions que les membres titulaires.

Les suppléants peuvent soit remplacer momentanément les titulaires, soit les remplacer définitivement (jusqu'au prochain arrêté fixant la composition de la commission de contrôle) lorsque ces derniers ne remplissent plus les conditions nécessaires pour faire partie de la commission de contrôle, ou lorsque pour des raisons personnelles, ils souhaitent mettre fin à leur fonction.

Les personnes ainsi nommées verront leurs fonctions prendre fin à la même date que celle prévue pour les personnes qu'elles remplacent.

Chaque membre de la Commission de Contrôle peut avoir un suppléant, nommé et désigné dans l'arrêté préfectoral de désignation des membres de la commission de contrôle. Il peut régulièrement siéger à la place du titulaire au sein de la Commission de Contrôle où il est désigné.



Dans cette optique, et après concertation avec les trois groupes, les personnes suivantes sont proposées à votre approbation :

Liste de la majorité : Sabine SALLE, Flora LAPERNE et Philippe GARROTÉ.
3 Suppléants : Raymond VILLALBA, Dominique QUEHEILLE et Marie SAYERSE.

1^{ère} Liste de la minorité : André LABARTHE.
Suppléant : Jean-Paul PORTESENY.

2^{ème} Liste de la minorité : Daniel LACRAMPE.
Suppléant : Clément SERVAT.

Votre assemblée est invitée à :

- **DÉSIGNER** les membres de la commission de contrôle des listes électorales tels que proposés.

M. le Maire : Est-ce que quelqu'un s'y oppose ? Est-ce que quelqu'un s'abstient ? Donc ces listes électorales sont validées.

Le rapport est adopté à l'unanimité.



6 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS

M. le Maire : Ce rapport concerne cinq personnels qui ne sont pas nouveaux, ont été recrutés sur la base, tous, d'un jury auprès duquel ils ont pu exprimer leur proposition et motivation. Ils ont été recrutés comme le veut la coutume et la règle, d'abord sur un C.D.D (Contrat à Durée Déterminé) d'un an, ça ne doit pas accéder plus d'un an, mais il est renouvelable une fois et ensuite vient le moment, s'ils ont donné satisfaction et c'est le cas, grandement d'ailleurs, de la stagiarisation.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34, 3-1 et 3-2,

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Il est proposé au Conseil municipal de créer des emplois permanents qui pourront être pourvus par le recrutement de fonctionnaires en application du principe général posé à l'article L. 311-1 du Code général de la fonction publique selon lequel, sauf dérogation prévue par une disposition législative, les emplois civils permanents des départements, des communes et de leurs établissements publics à caractère administratif sont occupés soit par des fonctionnaires ou par dérogation, par le recrutement d'agents contractuels, en application des dispositions de l'article L. 332-14 du Code de la fonction publique, qui permet, le recrutement d'agents contractuels pour faire face à des vacances temporaires d'emplois dans l'attente de recrutements de fonctionnaires.

Le contrat de travail est alors conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES : SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

1) Création d'un emploi permanent à temps complet de catégorie hiérarchique C – Agent d'exploitation du réseau assainissement – Cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Réalisation de travaux d'entretien et de maintenance des réseaux assainissement.
- Réalisation de travaux divers de branchements et/ou d'extension du réseau d'assainissement.
- Réalisation d'interventions d'urgence pour le bon fonctionnement des installations de canalisations, branchements, pompages, etc...
- Contrôle des conformités des branchements au réseau, de la qualité des rejets.
- Contrôle et suivi des sites de collecte, de régularisation et de relevage des eaux usées et pluviales.
- Interventions sur des opérations de travaux voirie et réseaux divers (travaux interservices).



- Interventions de travaux ou de contrôle pour des collectivités voisines.
- Interventions sur incidents ou problèmes divers dans le cadre des astreintes.
- Surveillance et maintenance des stations d'épuration (en renfort de l'équipe dédiée).

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Adjoints techniques.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

La rémunération sera fixée dans l'acte d'engagement par le Maire ou son représentant en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emploi des Adjoints techniques.

La rémunération afférente à cet indice suivra l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** la création du poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} mars 2023 comme énoncé ci-dessus,
- **AUTORISER** le recrutement d'un contractuel pour exercer les fonctions d'agent d'exploitation du réseau assainissement sur la base de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 aux conditions de rémunération indiquées ci-dessus,
- **HABILITER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat à venir avec l'agent, pour une période de 1 an à compter du 1^{er} mars 2023,
- **MODIFIER** le tableau des effectifs en ce sens.

M. le Maire : J'imagine qu'il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.



2) Création d'un emploi permanent à temps complet de catégorie hiérarchique C - Agent d'exploitation du réseau assainissement – Cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Contrôler et entretenir les sites de collecte, de régulation et de relevage des eaux usées et des eaux pluviales.
- Assurer le suivi et la maintenance des réseaux d'assainissement.
- Exécuter des travaux de branchements et d'extension des réseaux d'assainissement.
- Contrôler la qualité des rejets et la conformité des branchements des réseaux d'assainissement.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Adjointes techniques.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

La rémunération sera fixée dans l'acte d'engagement par le Maire ou son représentant en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emploi des Adjointes techniques.

La rémunération afférente à cet indice suivra l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** la création du poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 21 mars 2023 comme énoncé ci-dessus,
- **AUTORISER** le recrutement d'un contractuel pour exercer les fonctions d'agent d'exploitation du réseau assainissement sur la base de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 aux conditions de rémunération indiquées ci-dessus,
- **HABILITER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat à venir avec l'agent, pour une période de 1 an à compter du 21 mars 2023,
- **MODIFIER** le tableau des effectifs en ce sens.

M. le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.



DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES : SERVICE DE L'EAU POTABLE

Création d'un emploi permanent à temps complet de catégorie hiérarchique C – Agent d'exploitation du réseau d'eau potable – Cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Contrôler et entretenir les sites de production et de stockage d'eau potable.
- Exécuter des travaux de branchements et d'extension des réseaux d'eau potable (travaux neufs).
- Contrôler la qualité des eaux de distribution d'eau potable.
- Assurer des opérations préventives de recherche de fuites sur le réseau de distribution.
- Intervenir sur des opérations annexes (travaux interservices).

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Adjoints techniques.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

La rémunération sera fixée dans l'acte d'engagement par le Maire ou son représentant en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emploi des Adjoints techniques.

La rémunération afférente à cet indice suivra l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** la création du poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} avril 2023 comme énoncé ci-dessus,
- **AUTORISER** le recrutement d'un contractuel pour exercer les fonctions d'agent d'exploitation du réseau d'eau potable sur la base de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 aux conditions de rémunération indiquées ci-dessus,
- **HABILITER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat à venir avec l'agent, pour une période de 1 an à compter du 1^{er} avril 2023,
- **MODIFIER** le tableau des effectifs en ce sens.



M. le Maire : Pas d'opposition non plus ? Pas d'abstention ?

Je précise que, nous avons eu avec élus, la R.H, des discussions avec les cinq agents qui sont concernés pour bien vérifier leur motivation et que chacun d'entre eux à son niveau a contribué, ce n'est pas Jean COUTOU-CARRÈRE et Raymond VILLALBA qui vont me démentir, à un regain d'enthousiasme auprès du service. C'est bien de changer de temps en temps.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES : SERVICE VOIRIE/EXPLOITATION

1) Création d'un emploi permanent à temps complet de catégorie hiérarchique C – Agent d'exploitation voirie qualifié – Cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Assister et mettre en œuvre sous l'autorité de son Chef d'Equipe tous les travaux liés au génie civil de la voirie.
- Entretien et ranger le matériel utilisé pour les différentes tâches.
- Informer et renseigner son collègue afin de mener à bien les demandes diverses.
- Utiliser et manipuler des engins de chantier.
- Effectuer l'entretien de la voirie en général (réparation, déneigement, dégradations).
- Conduite d'engins de véhicules PL.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Adjointes techniques. L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

La rémunération sera fixée dans l'acte d'engagement par le Maire ou son représentant en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emploi des Adjointes techniques.

La rémunération afférente à cet indice suivra l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale.



Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** la création du poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} mai 2023 comme énoncé ci-dessus,
- **AUTORISER** le recrutement d'un contractuel pour exercer les fonctions d'agent d'exploitation voirie qualifié sur la base de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 aux conditions de rémunération indiquées ci-dessus,
- **HABILITER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat à venir avec l'agent, pour une période de 1 an à compter du 1^{er} mai 2023,
- **MODIFIER** le tableau des effectifs en ce sens.

M. le Maire : Pas d'opposition ? Pas d'abstention j'imagine ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

2) Création d'un emploi permanent à temps complet de catégorie hiérarchique C – Agent chauffeur d'engins de chantier – Cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Constater, appliquer l'entretien de la voirie rurale ainsi que les travaux liés à l'utilisation d'engins de chantier et tracteur agricole.
- Conduire des engins de chantiers et poids lourds.
- Constater et partager l'état général des espaces publics et sensibiliser, informer les usagers.
- Mettre en œuvre les interventions d'engins de chantier lors de travaux en régie avec des services transverses.
- Participer aux travaux d'intervention sur voirie en collaboration avec les équipes dédiées (réparation chaussées, bitumage, maçonnerie voirie, signalisation, plantation, réseaux divers...).
- Intervention viabilité hivernal.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Adjointes techniques.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

La rémunération sera fixée dans l'acte d'engagement par le Maire ou son représentant en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emploi des Adjointes techniques.



La rémunération afférente à cet indice suivra l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** la création du poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 17 mai 2023 comme énoncé ci-dessus,
- **AUTORISER** le recrutement d'un contractuel pour exercer les fonctions d'agent chauffeur d'engins de chantier sur la base de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 aux conditions de rémunération indiquées ci-dessus,
- **HABILITER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat à venir avec l'agent, pour une période de 1 an à compter du 17 mai 2023,
- **MODIFIER** le tableau des effectifs en ce sens.

M. le Maire : S'il n'y a pas d'opposition et pas d'abstention je considère que l'ensemble des modifications est adopté par le Conseil municipal et je vous en remercie.

Le rapport est adopté à l'unanimité.



7 - CREATION D'UNE COMMISSION PERMANENTE CONSULTATIVE CHARGÉE DE L'ÉTUDE DES OFFRES D'ACHAT DE BIENS IMMOBILIERS COMMUNAUX

M. le Maire : Cette commission a déjà vu le jour pour Le Bialé notamment et pour la Maison NICOLAS, de la Fondation Pommé.

Vu l'article L. 2143-2 du C.G.C.T,

Vu l'article 8 du règlement intérieur du Conseil municipal,

Il est proposé à votre assemblée de créer une commission permanente consultative chargée d'étudier les offres d'achat de biens immobiliers reçues dans le cadre d'appels à candidatures lancés par la Commune.

Cette commission pourrait être composée de :

5 élus titulaires :

- Bernard UTHURRY
- Brigitte ROSSI
- Anne SAOUTER
- André LABARTHE
- Daniel LACRAMPE.

5 élus suppléants :

- Marie SAYERSE
- Anne BARBET
- Sabine SALLE
- Jean-Paul PORTESSÉNY
- Clément SERVAT.

Un président sera désigné parmi les membres de la commission.

Monsieur Laurent PARIS, Directeur Général des Services et Madame Cathy GARCÈS, responsable du service juridique et financier, accompagneront les travaux de la commission.

Cette commission sera appelée à se réunir autant de fois que nécessaire afin d'analyser et de comparer les offres reçues, en vue de soumettre ses propositions au Conseil municipal. Elle pourra, si ses membres le souhaitent, auditionner les candidats afin qu'ils puissent présenter leur dossier de candidature.

La commission sera créée pour la durée de l'étude, soit jusqu'au choix par votre assemblée de l'un des candidats.



Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **CRÉER** la commission permanente consultative chargée de l'étude des offres d'achat de biens immobiliers communaux,
- **DÉSIGNER** ses membres tels que proposés dans le présent rapport.

M. le Maire : Est-ce que la délibération amène des commentaires de votre part ? Si elle n'en amène pas je la mets au vote. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.



8 - O.N.F – PROGRAMME D’ACTIONS POUR L’ANNEE 2023 – FINANCEMENT CONSEIL DEPARTEMENTAL – CONSEIL REGIONAL

M. LOUSTAU : Il est rappelé à l’assemblée le programme d’actions 2023 pour la forêt présenté par l’Office National des Forêts.

Une partie des travaux pourrait bénéficier d’aides du Conseil régional et du Conseil départemental.

Nature des travaux	Surface (en ha)	Coût total € H.T	Montant total subvention Conseil départemental et Conseil régional (20 %)
Plantation protégée	0,24	7 246,30	240,00 €
Dégagement manuel de plantation	4,90	6 786,50	784,00 €
TOTAL	5,14	14 032,80	2 048,00 €

Votre assemblée est invitée à :

- **DÉCIDER** de réaliser ce projet, sous réserve de l’obtention du financement du Conseil régional et du Conseil départemental,
- **SOLLICITER** une subvention du Conseil régional et du Conseil départemental, à hauteur de 20 % du montant H.T sur barèmes,
- **S’ENGAGER** à voter sa part d’autofinancement,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document et acte relatifs à ce projet.

M. le Maire : Bien merci. Vous avez donc en annexe toutes les précisions. Est-ce que la délibération amène des commentaires ? S’il n’y en a pas donc je la mets aux voix. Est-ce qu’il y a des oppositions ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l’unanimité.



9 - EXPLOITATION ET COMMERCIALISATION DES BOIS EN PARCELLES 78, 90, 92 ET 120

M. LOUSTAU : Les bois issus de cette exploitation forestière seront mis en vente et/ou délivrés (affouage) façonnés bord de route.

Les tiges non destinées au chauffage seront délivrées à la Commune et mis à disposition en lots bord de route via l'exploitation bois façonnés.

Les thuyas (parcelles 81 et 84) seront délivrés pour partie, le reste sera mis en vente en bord de route.

L'exploitation des bois façonnés et éventuellement leur transport sont confiés à des prestataires de service. Les frais d'exploitation seront payés directement par la Commune. La Commune confie à l'Office National des Forêts une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre, comprenant l'élaboration de la consultation, l'assistance au choix de l'entreprise, l'encadrement et la surveillance du chantier, le cubage et le classement des bois.

La Commune accepte que, dans le cadre où les produits seraient vendus en contrat d'approvisionnement, le prix de vente sera en totalité encaissé par l'Agent Comptable Secondaire de l'O.N.F qui reversera à la Commune la quote-part ainsi établie, moins 1 % correspondant aux frais de gestion reversés par l'O.N.F. Le virement à chaque propriétaire interviendra au plus tard à la fin du deuxième mois suivant l'encaissement effectif des sommes versées par l'acquéreur du lot regroupé.

Votre assemblée est invitée à :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces ventes et exploitations.

M. le Maire : Merci. André LABARTHE ?

M. LABARTHE : Oui juste une petite question. Puisqu'il s'agit du bois façonné, mais c'est de l'affouage, donc apparemment, je voudrais savoir si cet affouage est destiné uniquement aux Oloronais ou s'il est ouvert à tout le monde. Parce qu'en principe les coupes d'affouage sont réservés aux résidents Oloronais, mais apparemment c'est totalement différent puisqu'il y a une exploitation qui est assez importante, alors je voudrais savoir tout simplement si c'est ouvert à tout le monde c'est-à-dire si n'importe quel citoyen, je parle des communes périphériques, peuvent acheter ce bois.

M. LOUSTAU : Là il y en a très peu et sera réservé, ça se trouve à Saint-Pée.

M. LABARTHE : Du bois façonné à Saint-Pée ?

M. LOUSTAU : Oui. Ils font du nettoyage.

M. LABARTHE : Le bois est réservé ?



M. LOUSTAU : Le personnel de la Ville pourra l'acheter.

M. LABARTHE : Ah oui, mais alors là c'est totalement différent. Donc le citoyen Oloronais ne peut pas en acheter ? Non, mais attendez ça c'est quand même formidable. C'est une coupe de bois façonné en vente, on est en train de délibérer sur ça, vous avez déjà vendu le bois ?

M. le Maire : Non.

M. LABARTHE : Mais tu es en train de me dire que c'est réservé aux employés de la Ville.

M. LOUSTAU : Non, mais il va être réservé pour les gens de la Ville.

M. le Maire : Non, pas les employés de la Ville, les habitants d'Oloron Sainte-Marie pour que cela soit clair.

M. LABARTHE : Non, je crois que tu n'as pas compris. Pour la Ville, apparemment, d'après ce que j'ai compris, la Ville récupérerait le petit bois. C'est peut-être ça ? C'est peut-être pour le personnel, d'accord ? On ne va pas polémiquer là-dessus. Moi je comprends le petit bois va servir donc à ce moment-là au personnel de la Ville. Ça je le comprends. Mais alors les billes, c'est pour ça que je parle justement parce que c'est du bois d'affouage et apparemment, il y a des billes importantes. Elles sont vendues en bordure de bois et je demande simplement si ces billes sont uniquement réservées aux Oloronais comme sur de l'affouage sur pied ou si elles sont vendues ? Elles peuvent être vendues à d'autres personnes aussi, mais est-ce que c'est réservé à la Ville ou ouvert à tout le monde ?

M. LOUSTAU : Écoute, je vais me renseigner, je te redirai.

M. MAILLET : André, si tu le permets, je vais te répondre.

M. LABARTHE : Oui.

M. MAILLET : Il y a un règlement et tu le connais aussi bien que moi et que nous. Sur les coupes d'affouage effectivement c'est essentiellement réservé aux Oloronais.

M. LABARTHE : Non, pas forcément.

M. MAILLET : Sur ce coup-là c'est essentiellement réservé aux Oloronais, ça suit la règle de l'O.N.F, tu te rappelles, qui a été faite historiquement c'est les cheminées des habitants qui définissent...

M. LABARTHE : Là-dessus on est d'accord, mais si je pose la question c'est parce qu'il y a des communes qui pratiquent comme ça. Elles vendent aussi à des gens de l'extérieur, moi je ne suis pas opposé de toute manière s'il y a du bois à vendre, on peut le vendre. Je voulais simplement savoir si c'était uniquement ouvert aux Oloronais ou si c'était ouvert aussi à des foyers, des professionnels du périphérique.

M. MAILLET : C'est le cas André. C'est uniquement ouvert aux Oloronais.



M. LABARTHE : Très bien. C'est tout.

M. le Maire : Bien merci. Cette précision étant donnée je mets le rapport aux voix. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.



10 - SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT POUR LE PILOTAGE DU PROJET DE TERRITOIRE – CHARGE DE COOPERATION C.T.G

M. BOURI : La Convention territoriale globale (C.T.G) remplace depuis 2022 le Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J). Il s'agit d'une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Le Comité de pilotage de la C.T.G du 20 janvier 2023 a confirmé les champs d'intervention des différents partenaires de la C.T.G ainsi que les engagements de chacun. Des actions ont été proposées pour répondre aux problématiques du territoire sur chaque axe de travail et des pilotes identifiés. La Ville d'Oloron Sainte-Marie sera donc chargée de coordination de la C.T.G dans ses domaines de compétences.

La délibération n° 31 « Contrat Territorial Global – Politique éducative locale, actions 2022) du Conseil municipal en date du 12 décembre 2022, a autorisé Monsieur Le Maire à signer cette C.T.G début avril entre la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Atlantiques, la Communauté de Communes du Haut-Béarn et la Commune d'Oloron Sainte-Marie. Une copie de la C.T.G est jointe à ce rapport.

A l'occasion de la généralisation des C.T.G, qui remplacent les anciens Contrats Enfance Jeunesse, les coordinations existantes, financées par la C.A.F, sont appelées à évoluer pour mieux s'adapter au contexte mouvant et contraint des politiques éducatives sur les territoires.

La nouvelle convention entre la C.A.F et la Ville d'Oloron Sainte-Marie permettra de mieux s'adapter aux attentes et de redéfinir le mode de calcul de la subvention.

La convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention dite « pilotage du projet de territoire – Chargé de coopération C.T.G ».

La collectivité signataire s'engage à :

- Redéployer les postes de coordination sur l'animation de la démarche C.T.G ;
- Renforcer le contenu de la fonction en cohérence avec le référentiel d'emploi-cible de « chargé de coopération C.T.G » ;
- Produire un bilan annuel et pluriannuel des activités réalisées.

La convention est conclue du 01/01/2022 au 31/12/2026. Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention définie d'un commun accord entre les parties fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs définis dans cette convention.



Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement pour le pilotage du projet de territoire – Chargé de coopération C.T.G.

M. le Maire : Thomas CLASS, notre responsable Jeunesses, nouvellement recruté. Sur la présentation de Sami BOURI ? Oui Carine NAVARRO ?

Mme NAVARRO : Cette convention dresse effectivement un tableau avec nombre de problèmes sur le territoire, de nombreuses familles sont impactées par le manque de places pour faire garder leurs enfants, mais aussi des enfants en périscolaire donc on peut se féliciter d'une telle convention et espérer qu'elle soit très vite mise en œuvre. C'est tout merci.

M. le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? S'il n'y en a pas je mets ce rapport aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.



11 - AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE SYNDICAT A.E.P POUR FOURNITURE D'EAU A LA COMMUNE DE BIDOS

M. CONTOU-CARRÈRE : Dans le cadre de la vente en gros, et par convention en date du 27 juin 2013, la Commune d'Oloron Sainte-Marie assure l'alimentation en eau potable de la Commune de Bidos.

Cette dernière a transféré la gestion de son réseau d'eau potable au Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de la « Porte d'Aspe ».

De ce fait, il convient d'appliquer l'avenant à la convention joint au présent rapport, qui précise ce changement.

Conformément à la demande du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de la « Porte d'Aspe », cette convention prend effet au 1^{er} janvier 2023.

Pour faire simple et pour synthétiser nous vendions jusqu'à présent l'eau directement à la Commune de Bidos qui a adhéré au Syndicat « Porte d'Aspe » donc désormais nous vendrons l'eau à ce Syndicat.

Après avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 7 mars 2023,

Votre assemblée est invitée à :

- **EMETTRE** un avis favorable à ce rapport,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant ci-annexé.

M. le Maire : Merci Jean. Des questions ? Des observations ? Est-ce que vous émettez un avis favorable ? Est-ce que vous autorisez ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le rapport est adopté à l'unanimité.



12 - DEGREVEMENTS D'ASSAINISSEMENT SUR LES FACTURES DE 2022

M. VILLALBA : J'étais un peu endormi et tant que j'ai la parole je voudrais dire deux mots. Ça fait des années et des années que j'assiste à des Conseils municipaux et j'ai trouvé ce soir, vu la situation quand même dans notre pays et ce qui se passe, je trouvais qu'il y avait certaines agressions et cela me gêne. Parce qu'on est dans une petite ville avec un Conseil municipal, on se connaît tous et je crois que depuis qu'on est de nouveau aux affaires, on n'a pas eu d'agression. On veut rencontrer les gens, discuter avec eux et que ce soit dans l'opposition ou dans la majorité, je pense Madame PASTOR, on n'est pas agressif. Moi qui ai un âge certain, j'aime bien dialoguer avec vous ou d'autres. On a le même but. On n'est pas ici des actionnaires du C.A.C 40, on est tous à peu près au même niveau donc ce qu'on veut, je pense tous ici, c'est le bien de notre Ville et de nos citoyens.

Donc je pense que l'effort que l'on fait et je félicite Patrick de ce qu'il a présenté parce que quand même c'est du travail, avec les services bien sûr, c'est quelque chose de positif. Donc moi j'aimerais bien qu'ensemble on fasse avancer les choses.

Donc je reviens à notre délibération.

Des dégrèvements ont été accordés pour l'année 2022 sur des factures d'eau potable (part assainissement) en raison de surconsommations liées à des dysfonctionnements avérés sur les installations privées.

Procédure WARSMANN (applicable dans le cas de « consommations d'eau anormales » d'au moins deux fois le niveau de consommation moyen de l'abonné (exclusivement fuite sur canalisation intérieure).

Procédure WARSMANN (applicable dans le cas de « consommations d'eau anormales » d'au moins deux fois le niveau de consommation moyen de l'abonné (exclusivement fuite sur canalisation intérieure).



N°	Abonné	Adresse	Consommation initiale facturée	Nouvelle consommation après dégrèvement	Montant de la réduction sur facture initiale	Cause	Année de la facture
1	CAPDEVIELLE CATHERINE	1 RUE GERARD ROUSSEL	346	36	733,15 €	FUITE CANALISATION	2022
2	NAGARD LAURENCE	45 RUE DALMAIS	96	40	132,44 €	FUITE CANALISATION	2022
3	LARREGLE ANDRE	6 CHEMIN DU SALIGA	312	49	621,99 €	FUITE CANALISATION	2022
4	ORTIZ MATTHIEU	1785 ROUTE DE BAYONNE	253	39	506,11 €	FUITE CANALISATION	2022
5	ROUX CHRISTIANE	13 RUE JEAN BONNEMASON	377	97	662,20 €	FUITE CANALISATION	2022
6	DUCHEMIN CHARLES	3 CHEMIN D'ILHASSE	1042	54	2 336,62 €	FUITE CANALISATION	2022
7	CRESPO JEANNE	1 IMPASSE DU PIC D'ARLAS	965	60	2 140,33 €	FUITE CANALISATION	2022
8	VIDAILLAC PASCAL	17 BIS ROUTE DE PAU	430	117	740,24 €	FUITE CANALISATION	2022
9	BERTIN DIDIER	10 RUE ALBERT CAMUS	267	34	551,05 €	FUITE CANALISATION	2022
10	DUBARRY JACQUES	10 CHEMIN DE LABORDE	116	27	210,48 €	FUITE CANALISATION	2022
TOTAL					8 634,61 €		

Procédure hors WARSMANN :

N°	Abonné	Adresse	Consommation initiale facturée	Nouvelle consommation après dégrèvement	Montant de la réduction sur facture initiale	Cause	Année de la facture
1	DUMOUTIER Alain	6 RUE SIMIN PALAY	163	139	56,64 €	FUITE CANALISATION	2022
2	THEZE Christophe	24 RUE DU 8 MAI	126	96	70,80 €	FUITE CANALISATION	2022
3	BERGASSAT Manon	21 RUE DU CAMBEILHOU	21	17	9,44 €	FUITE CANALISATION	2022
4	BERGEROT Jocelyne	14 RUE DE LA PISTOLE	43	28	35,40 €	FUITE CANALISATION	2022
5	ORTIZ Carmen	12 RUE SIMIN PALAY	204	144	141,90 €	FUITE CANALISATION	2022
6	SARRAILH Philippe	15 RUE DE SEGUES	70	36	80,41 €	FUITE CANALISATION	2022
7	LAHORGUE Jean-Pierre	3 RUE JEAN EDERN HALLIER	153	43	245,63 €	FUITE CANALISATION	2022
8	ABATTOIR DU HAUT BEARN	AVENUE DU IV SEPTEMBRE	9632	6792	5 217,08 €	FUITE CANALISATION	2022
TOTAL					5 857,30 €		

Après avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 7 mars 2023,

Votre assemblée est invitée à :

- **PRENDRE** acte des dégrèvements accordés.



M. le Maire : Y a-t-il des commentaires sur ce rapport ?

M. LABARTHE : Une petite réponse à Raymond. Je l'ai voté, il n'y a pas de raison qu'aujourd'hui je ne le vote pas parce que de toute manière au Conseil d'exploitation, je l'ai fait et d'ailleurs tu pourrais dire aussi que ce Conseil, souvent, fait l'unanimité. Il n'y a pas d'agression lorsque l'on est en commission, on travaille normalement. Si je me suis emporté un petit peu avant, c'est parce que justement c'est la première fois que ça se produit que voilà on fait une annonce au Conseil municipal alors que l'on ne sait pas, on ne s'était pas rencontré, tout simplement. Mais ce n'était pas une agression je le dis un peu fort c'est comme toi tu parles des fois fort aussi, on peut considérer que c'est une agression aussi.

M. le Maire : Oui, je confirme.

L'assemblée prend acte du présent rapport.

13 - DEGREVEMENTS D'EAU SUR LES FACTURES DE 2022

M. CONTOU-CARRÈRE : Des dégrèvements ont été accordés pour l'année 2022 sur des factures d'eau potable en raison de surconsommations liées à des dysfonctionnements avérés sur les installations privées.

Procédure WARSMANN (applicable dans le cas de « consommations d'eau anormales » d'au moins deux fois le niveau de consommation moyen de l'abonné (exclusivement fuite sur canalisation intérieure).

N°	Abonné	Adresse	Consommation initiale facturée	Nouvelle consommation après dégrèvement	Montant de la réduction sur facture initiale	Cause	Année de la facture
1	CAPDEVIELLE CATHERINE	1 RUE GERARD ROUSSEL	346	72	405,28 €	FUITE CANALISATION	2022
2	NAGARD LAURENCE	45 RUE DALMAIS	96	80	23,66 €	FUITE CANALISATION	2022
3	LARREGLE ANDRE	6 CHEMIN DU SALIGA	312	98	316,52 €	FUITE CANALISATION	2022
4	ORTIZ MATTHIEU	1785 ROUTE DE BAYONNE	253	78	258,85 €	FUITE CANALISATION	2022
5	ROUX CHRISTIANE	13 RUE JEAN BONNEMASON	377	194	270,68 €	FUITE CANALISATION	2022
6	DUCHEMIN CHARLES	3 CHEMIN D'ILHASSE	1042	108	1 381,48 €	FUITE CANALISATION	2022
7	CRESPO JEANNE	1 IMPASSE DU PIC D'ARLAS	965	120	1 249,85 €	FUITE CANALISATION	2022
8	VIDAILLAC PASCAL	17 BIS ROUTE DE PAU	430	234	289,91 €	FUITE CANALISATION	2022
9	BERTIN DIDIER	10 RUE ALBERT CAMUS	267	68	294,34 €	FUITE CANALISATION	2022
10	DUBARRY JACQUES	10 CHEMIN DE LABORDE	116	54	91,70 €	FUITE CANALISATION	2022
TOTAL					4 582,27 €		

Après avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 7 mars 2023,

Votre assemblée est invitée à :

- **PRENDRE** acte des dégrèvements accordés.

M. le Maire : Alors j'imagine que tout le monde prend acte ? Merci à Jean CONTOU-CARRÈRE.

L'assemblée prend acte du présent rapport.



14 - MOTION DE SOUTIEN POUR LE MAINTIEN DE L'IMPRESSION A BERLANNE DES JOURNAUX « LA REPUBLIQUE DES PYRENEES » ET « L'ECLAIR DES PYRENEES »

M. le Maire : Maintenant, nous allons passer au dernier rapport qui est une motion que je vous propose de partager, qui nous a été proposée par le personnel de « La République des Pyrénées » et soutenue par le Groupe Sud-Ouest d'une manière générale, en fait le Groupe Pyrénées-Presses plutôt, qui comporte « La République des Pyrénées » et « L'Eclair des Pyrénées ».

Cette motion que je vais vous lire nous a été aussi suggérée par de nombreux lecteurs pour les raisons que je vais essayer de faire apparaître dans cette lecture.

Le centre d'impression de « Pyrénées Presse » qui imprime chaque jour à Berlanne, près de Pau, les journaux « La République des Pyrénées » et « L'Éclair Pyrénées » est menacé de fermeture dès le 1^{er} avril prochain.

Il est en effet projeté que cette impression se réalise à Bordeaux.

Cette délocalisation programmée ne va pas dans le sens de la décarbonation recommandée de nos comportements. En effet, l'impression à Bordeaux contribuerait à alourdir les circulations routières en mettant chaque soir au moins 6 camions qui feront des allers-retours pour ramener en Béarn 35 000 journaux.

La suppression de l'impression à Berlanne des deux journaux de « Pyrénées Presse » dont les bénéfices apparaissent pourtant conséquents, affecterait une vingtaine de familles, des salariés, en les mettant face au choix unique du licenciement ou du déracinement.

Les deux organes de Presse concernés sont particulièrement prisés par les lecteurs du territoire qui ne se contentent pas de leur version numérique.

Le risque de retards de distribution est patent, dans un territoire déjà impacté par ses contraintes géographiques et les difficultés qu'elles occasionnent pour les porteurs de journaux, guettés de bon matin par nos concitoyen·ne·s.

Il est fort à craindre aussi que la délocalisation de l'impression à plus de 200 km de notre territoire, n'altère la réactivité de « La République » et de « L'Éclair », empêchant, et ce ne sont que des exemples, le compte-rendu - dès le matin - de nos Conseils municipaux ou des rencontres sportives de la veille au soir.

Le Conseil municipal d'Oloron Sainte-Marie réuni le 17 mars 2023, soutient le maintien de l'impression à Berlanne des journaux « La République des Pyrénées » et « L'Éclair des Pyrénées », pour que notre territoire ne soit pas pénalisé par sa distance vis-à-vis de la capitale régionale, et continue à bénéficier d'une information papier quasiment en direct.

Notre assemblée soutient le personnel de « Pyrénées Presse » qui se mobilise contre ce projet.



Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** la présente motion.

M. le Maire : Donc je vous invite tout d'abord à commenter ou à amender cette motion et surtout à l'approuver dans l'esprit. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? Oui Madame DUPRIEZ ?

Mme DUPRIEZ : Juste dire aussi qu'il y a une pétition que tout le monde peut la signer et que c'est vraiment important qu'il y ait un maximum de gens qui la signe.

M. le Maire : Très bien. C'est chose faite pour ce qui me concerne. Sami ?

M. BOURI : Merci de nous l'apprendre parce que pas pour moi je vais m'empresse de le faire.

En économie on sait très bien que la mutualisation des moyens c'est tout à fait important cela s'appelle des économies d'échelle, mais à un moment donné le processus de concentration a ses limites pour bien des raisons qui ont été présentées dans cette motion, mais aussi parce que ça dévitalise les territoires dans bien des domaines, on le constate, on le déplore en matière sanitaire, en matière scolaire. Maintenant évidemment ce n'est pas le service public, mais enfin ça participe, la presse locale avec son impression locale il faut évidemment la préserver il en va de ces éléments de vitalité du territoire.

Voilà, tout simplement. Merci.

M. le Maire : Merci. Iñaki ?

M. ECHANIZ : Oui, en complément, nous avons eu l'occasion, une bonne partie des parlementaires du département, comme moi, de la zone qui est desservie par cette information quotidienne régionale de « La République » et de « L'Eclair » de nous entretenir avec les responsables du Groupe Sud-Ouest, leur faire remonter les différentes remarques issues de cette motion à la fois sur l'impact de la qualité, sur le lien social et sur la vie des employés qui seront amenés à être licenciés, soit à devoir déménager.

Nous avons eu des échanges cordiaux, parfois un petit peu rudes sur les réponses qui nous ont été apportées, mais sur ce sujet aussi je pense que l'ensemble des parlementaires qui étaient présents en visio, ou qui reconnaissent par la suite l'intérêt transpartisan, encore une fois, de viser à une édition de proximité et qui respecte la planète et les travailleurs et les travailleuses.

M. le Maire : Merci Monsieur le Député.

M. ECHANIZ : Je suis juste Conseiller municipal quand je prends la parole.



M. le Maire : Merci Monsieur le Conseiller municipal.

Donc je soumetts cette délibération au vote. Qui est d'avis de l'adopter, lève la main ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Cette motion sur transmise à qui de droit.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le Maire : Je vous remercie pour cette soirée conviviale et je vous souhaite une bonne soirée. Oui pardon Madame DUPRIEZ ?

Mme DUPRIEZ : Excusez-moi, j'attendais la fin pour les questions diverses.

Juste je me permets de parler d'un phénomène que nous avons vécu, je pense que Madame BISTUÉ aussi en a été un peu témoin, donc ce sont des coups de vent qui génèrent des dégâts. On en a eu deux et je pense qu'on ne doit pas être les seuls Oloronais. Sauf que la Préfecture ne les reconnaît pas par Météo France et je pense qu'il y a d'autres gens aussi sur Oloron Sainte-Marie à qui ça a dû arriver.

Alors, il y a la franchise, bien sûr, des assurances quand on peut y avoir droit, mais eux reconnaissent ça comme une catastrophe naturelle, donc si ça n'est pas signalé et bien vous n'êtes pas pris en charge pour les dégâts qui sont pour votre pomme.

Donc je me permets de le dire parce que je ne sais pas ce qu'on pourrait faire au niveau d'Oloron Sainte-Marie pour que les gens qui ont des dégâts comme ça puissent le signaler, être pris en compte, pouvoir se faire rembourser et faire jouer l'assurance. Parce qu'il faut attendre que ça soit le Préfet qui décide.

M. MAILLET : Simplement Madame DUPRIEZ pour vous répondre il est de compétence d'Etat de pouvoir déclarer l'état de catastrophe naturelle et dans le règlement actuel en France des sinistres des assurances seul effectivement la déclaration de catastrophe naturelle intervient pour, comme vous indiquiez tout à l'heure, bénéficiaire de cette rupture à devoir la franchise, mais un état de catastrophe naturelle répond à un certain nombre de critères qui apparemment n'ont pas été réunis par rapport aux incidents climatiques que vous décrivez ici...

Mme DUPRIEZ : Excusez-moi, je me permets de vous couper, je dis catastrophe naturelle parce que c'est comme ça que ça sera dénommé, mais même l'incident lui-même sans que ce soit mis en catastrophe naturelle n'est même pas signalé et n'est même pas pris en compte. C'est juste ça, c'est cet intermédiaire.

M. MAILLET : On est bien d'accord, mais là il s'agit ensuite des contenus des contrats d'assurance qui prennent ou pas en charge ce type d'incident climatique.

Mme DUPRIEZ : Je ne sais pas, en ce moment ça se produit et avec ces changements de température excessifs, donc je le signale. Il doit y avoir d'autres personnes qui sont concernées.



M. le Maire : OK. Très bien. C'est entendu. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous souhaite une bonne soirée et une douce nuit. A bientôt.

La séance est levée à 21 H 30.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "B. Uthurry", with a long horizontal stroke extending to the left.

**Le Maire/Président,
Bernard UTHURRY**

**La Secrétaire,
Flora LAPERNE**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Flora Laperne", with a long horizontal stroke extending to the right.

A simple handwritten mark in blue ink, consisting of a curved line that starts at the top left and ends at the bottom left.

